



Centre Français de Recherche sur le Renseignement

RACKET AMÉRICAIN ET DÉMISSION D'ÉTAT

***LE DESSOUS DES CARTES
DU RACHAT D'ALSTOM PAR GENERAL ELECTRIC***

Rapport de Recherche n°13 - Décembre 2014

21 boulevard Haussmann, 75009 Paris - France

Tél. : 33 1 53 43 92 44 Fax : 33 1 53 43 92 92 www.cf2r.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET n° 453 441 602 000 19



Centre Français de Recherche sur le Renseignement

RACKET AMÉRICAIN ET DÉMISSION D'ÉTAT

***LE DESSOUS DES CARTES
DU RACHAT D'ALSTOM PAR GENERAL ELECTRIC***

LESLIE VARENNE ET ERIC DENÉCÉ

Rapport de Recherche n°13 - Décembre 2014

RÉSUMÉ

RACKET AMÉRICAIN ET DÉMISSION D'ETAT : LE DESSOUS DES CARTES DU RACHAT D'ALSTOM PAR GENERAL ELECTRIC

Le 19 décembre 2014, l'assemblée générale des actionnaires d'Alstom a autorisé la vente des activités de sa branche Energie à General Electric (GE).

Une nouvelle fois la France a capitulé devant son allié américain en lui cédant dans des conditions litigieuses et rocambolesques les activités rentables et pour partie stratégiques d'un fleuron de son industrie.

Quelles sont les réelles raisons qui ont conduit à cette vente ? En effet, il est troublant que la France ait cédé sans état d'âme une entreprise dont les activités sont si importantes pour son indépendance.

Les risques liés aux procédures judiciaires pour corruption engagées contre Alstom dans de nombreux pays ont joué un rôle déterminant dans le rachat de la société française. La justice américaine a su habilement exploiter les craintes des dirigeants du groupe. En effet depuis plusieurs décennies, les règles juridiques édictées à Washington s'imposent au reste du monde, au détriment des droits et des intérêts des autres nations. Ce sont elles, et non une soi-disant complémentarité économique ou la recherche de la taille critique, qui sont à l'origine de la cession de la branche Energie du groupe français.

L'affaire Alstom met par ailleurs en lumière deux faits préoccupants :

- d'une part, l'attitude de nos « élites » qui, derrière un discours circonstancié sur la mondialisation – mais en réalité motivées par la satisfaction d'intérêts personnels ou la dissimulation d'erreurs stratégiques - sont en train de vendre nos joyaux industriels à l'étranger, n'hésitant pas à sacrifier notre indépendance militaire et nucléaire ;*
- d'autre part, l'incompétence et l'impuissance des politiques, qui n'ont toujours pas compris ce qu'était la guerre économique moderne et se révèlent incapables de défendre nos intérêts. Dans ce dossier, rien n'a été fait pour sauver Alstom, le gouvernement n'a pas été à la hauteur des enjeux.*

Enfin, pour aboutir à cet accord et pendant toute la période des négociations, il y a eu une multiplication « d'affaires » dans l'affaire : suspicion de manipulation de cours et de délits d'initiés, conflits d'intérêts, projet de déménagement du siège d'Alstom à Singapour, etc. Autant d'éléments qui, ajoutés à la vente déshonorante d'activités stratégiques nationales, font de l'affaire Alstom un véritable scandale d'Etat.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p. 5
L'OFFENSIVE CONTRE ALSTOM ET SON CONTEXTE	p. 6
Les raisons du ciblage d'Alstom : les enjeux mondiaux du marché de l'énergie	p. 6
La déstabilisation : les procédures judiciaires engagées contre Alstom	p. 8
Une illustration de la stratégie américaine de domination économique	p. 10
<i>L'application extra-territoriale du droit américain et ses abus</i>	p. 11
<i>La lutte anti-anticorruption : une arme au cœur des pratiques américaines de guerre économique</i>	p. 12
<i>Le renseignement au service de l'économie américaine</i>	p. 13
<i>Une stratégie hégémonique permettant un véritable racket</i>	p. 14
LES MENSONGES D'ALSTOM	p. 16
Manipulation de cours et délits d'initiés ?	p. 16
Conflits d'intérêts et petits arrangements entre amis	p. 17
<i>300 000 euros d'augmentation !</i>	p. 18
<i>Les petits soldats français de GE</i>	p. 19
Le « roman » de la vente	p. 20
<i>L'argumentation fallacieuse de Patrick Kron</i>	p. 20
<i>La fausse piste de la recherche d'une logique économique</i>	p. 21
<i>La vente : une offre « financièrement favorable » et « juridiquement équitable »</i>	p. 22
<i>Le « lâchage » de Frédéric Pierucci</i>	p. 22
<i>Le démantèlement d'Alstom</i>	p. 22
Un nouveau Story Telling	p. 23
<i>Une communication vantant les succès de la branche Transports</i>	p. 24
<i>Un enfumage de plus : la communication d'Alstom autour des éoliennes</i>	p. 24
L'ABDICATION FRANÇAISE	p. 26
L'abandon de la souveraineté et de l'indépendance nationales	p. 26
<i>Les conséquences en matière militaire</i>	p. 26
<i>Les conséquences en matière de sécurité énergétique</i>	p. 27
<i>Vers une dépendance accrue</i>	p. 28

L'impuissance et l'amateurisme de l'Etat	p. 29
<i>Les failles de la législation française</i>	p. 29
<i>L'illusoire présence de l'Etat dans le capital</i>	p. 30
<i>Un montage bâclé</i>	p. 30
<i>L'absence de pilote dans l'avion</i>	p. 31
L'éclatante victoire de GE	p. 32
CONCLUSION : LA TRAHISON DES « ÉLITES »	p. 33
PRÉSENTATION DES AUTEURS	p. 35

PRÉAMBULE

L'assemblée générale des actionnaires d'Alstom a eu lieu le 19 décembre 2014. Sans surprise, elle a entériné l'accord de cession des activités de sa branche Energie à General Electric (GE).

Pourtant, ce département du groupe français était à la fois le plus profitable et réunissait des savoir-faire stratégiques pour l'indépendance militaire et énergétique de notre pays. Il paraît donc étonnant que la France ait cédé sans état d'âme une entreprise, certes privée, dont les activités sont si importantes pour son indépendance. C'est pourquoi il est impossible de ne pas s'interroger sur les raisons réelles de la vente de la société française à son concurrent américain. L'opération doit donc être analysée à la lumière de la guerre économique qui fait rage entre nations développées. Parler de vente est inapproprié tant l'étude et l'analyse du rachat de cette entreprise stratégique démontre les manœuvres américaines, faites de pressions et de machinations, afin de faire plier la direction d'Alstom.

En effet, depuis la fin de la Guerre froide, Washington a développé une véritable stratégie planétaire de domination politique et économique. Les Etats-Unis d'Amérique usent et abusent de tout un arsenal de méthodes afin d'assurer chaque jour davantage leur hégémonie sur les marchés mondiaux. Celles-ci ont pour but d'affaiblir les entreprises concurrentes, de leur interdire l'accès à certains marchés - afin de les réserver aux groupes américains - ou encore de les sanctionner lorsqu'elles sont parvenues à devancer économiquement leurs rivales d'outre-Atlantique. Dans cet arsenal, l'application extra-territoriale du droit et de sanctions est leur arme favorite.

Ainsi, dans ce qu'il convient d'appeler désormais : « l'affaire Alstom », les procédures judiciaires pour corruption engagées, dans de nombreux pays, contre le groupe et ses dirigeants ont joué un rôle déterminant dans la cession de la branche phare de la société française. Cette manœuvre a été d'autant plus efficace que les élites politiques et économiques françaises sous-estiment toujours les méthodes déloyales et illégales américaines dans la compétition économique mondiale. Aussi, elles en sont souvent victimes, par naïveté ou par refus de voir l'évidence, et sont chaque fois démunies afin d'y faire face.

Par ailleurs, pour aboutir à cet accord et pendant toute la période des négociations, il y a eu une multiplication « d'affaires » dans l'affaire : suspicion de manipulation de cours et de délits d'initiés, conflits d'intérêts, projet de déménagement du siège d'Alstom à Singapour. Autant d'éléments qui, ajoutés à la vente déshonorante d'activités stratégiques nationales, font de l'affaire Alstom un véritable scandale d'Etat.

L'OFFENSIVE CONTRE ALSTOM ET SON CONTEXTE

Le ciblage d'Alstom par la justice américaine et par son concurrent GE n'est pas anodin. Il répond au contraire à une stratégie précise et à des objectifs économiques et commerciaux clairs : ceux des enjeux mondiaux du marché de l'énergie.

Les raisons du ciblage d'Alstom : les enjeux mondiaux du marché de l'énergie

L'électricité est une condition indispensable à la croissance économique et à l'essor urbain. Dans ce cadre, la question de l'énergie nucléaire dans les pays à forte croissance est essentielle, leurs besoins étant exponentiels et leurs ressources limitées. Alors que la production électrique mondiale d'origine nucléaire est de l'ordre de 14%, cette source d'énergie est en croissance rapide dans les pays émergents, dont les besoins augmentent pour assurer leur développement. Par exemple, la consommation d'électricité en Inde doublera à l'avenir tous les dix ans.

Pour faire face à ces défis, ces pays ne peuvent plus compter seulement sur les sources d'énergies fossiles, polluantes et limitées. Selon l'AIEA, entre 100 et 300 nouvelles centrales nucléaires seront construites dans le monde d'ici à 2030. La majorité sera située dans les grands pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil, Afrique du Sud, Vietnam, Arabie Saoudite, Iran). D'ores et déjà, sur la soixantaine de centrales nucléaires en construction dans le monde, 28 se trouvent en Chine, 10 en Inde et 5 en Russie. Si l'accident de Fukushima a entraîné des réflexions sur la sécurité nucléaire, ces pays n'ont pas, pour autant, remis en cause leurs projets. Ainsi, la Chine et l'Inde devraient multiplier par cinq leur utilisation d'énergie nucléaire d'ici à 2022, alors que l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Vietnam, la Malaisie ou le Bangladesh ont lancé, à des degrés divers, des programmes nucléaires civils¹.

Par ailleurs, le secteur des fournisseurs de grands équipements d'énergie est très oligopolistique. Depuis la disparition de l'américain Westinghouse et l'effacement du suédois ABB, quatre grands groupes occidentaux se partagent le marché : GE, Mitsubishi, Siemens et Alstom. Mais aujourd'hui, tous se sentent menacés par l'émergence d'une nouvelle concurrence chinoise, laquelle va conduire à une nouvelle réduction des acteurs occidentaux du secteur.

Les opportunités de développement du marché mondial du nucléaire sont donc très importantes mais s'accompagnent de risques concurrentiels majeurs. Ce contexte permet de comprendre pourquoi une firme américaine comme GE cherche à se

¹ Laurence Daziano, *L'Urbanisation du monde. Une chance pour la France*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, Juillet 2014, p. 23.

renforcer sur les segments qu'elle ne maîtrise pas afin de se positionner comme leader dans ce domaine. En effet, en matière nucléaire, les Américains savent tout faire, sauf des turboalternateurs. Il leur fallait donc acquérir cette compétence par un rachat majeur, d'où le ciblage d'Alstom¹.

Dans cette perspective, l'activité énergie du groupe français a en effet une réelle valeur industrielle, commerciale et technique, même si elle souffre du ralentissement sur le marché de l'énergie en Europe. Alstom est leader dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité, il comporte une activité florissante de transformateurs et de systèmes de gestion de transformateurs.

Pour mémoire rappelons quelques faits que le groupe met, lui-même, en lumière dans ses derniers rapports annuels :

« - Alstom est l'entreprise qui dispose de la plus grande expérience nucléaire au monde. Elle est numéro un mondial pour la fourniture de centrales clés en main, comme pour les activités de rénovation et de maintenance des centrales (services et pièces de rechange). Elle équipe environ 25 % du parc mondial et possède les capacités pour intervenir pendant tout le cycle de vie des centrales.

- Alstom Power est présent sur toutes les technologies de production d'électricité (charbon, gaz, fuel, nucléaire, hydroélectricité, éolien, géothermie, biomasse, solaire) et dans l'électricité « propre ». Elle est le leader mondial de la production d'énergie électrique hydraulique. Une ampoule sur quatre dans le monde est alimentée par de l'électricité produite par des équipements utilisant des technologies Alstom. Dans toutes ses activités, le Secteur Thermal Power d'Alstom occupe une position de premier rang. Sur le marché des turbines à vapeur et à gaz (turbines à gaz et à vapeur, chaudières, systèmes de contrôle d'émissions), il compte parmi les leaders du marché mondial et a installé plus de 20 % de la flotte mondiale de turbines.

- Alstom Grid est l'un des trois leaders mondiaux du marché du transport d'électricité, aux côtés d'ABB et de Siemens. À eux trois, ils couvrent près de la moitié du marché. Alstom Grid possède des atouts fondamentaux – produits de haute qualité, expertise reconnue dans les solutions d'ingénierie, politique d'innovation ambitieuse – que vient compléter une implantation mondiale permettant de couvrir un large marché. »

En outre, Alstom détient la première position mondiale dans les turbines hydrauliques, c'est-à-dire la technique numéro 1 de l'énergie renouvelable fondamentale, comme dans les hautes températures des centrales au charbon (dites supercritiques). Autant de techniques qui se développent en réponse à l'effondrement des prix de ce minerai² et qui présentent un intérêt commercial majeur. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de rappeler que GE, associé au japonais Hitachi, est en concurrence frontale avec Alstom dans la vente de centrales nucléaires. La disparition de son concurrent français est donc pour lui un bénéfice considérable.

Si General Electric s'est intéressé à Alstom et voulait l'intégrer dans sa stratégie de développement mondial, il y avait donc bien une raison. Des impératifs stratégiques, technologiques et commerciaux sont à l'origine de cette opération. Alstom est fort là où General Electric n'existe pas (charbon-vapeur-hydro-grids) tandis que la force de GE est dans les turbines à gaz !

¹ Il convient de rappeler ici que cela n'est pas la première fois que GE procède à des opérations de croissance externe en bénéficiant des actions de la politique anticorruption du gouvernement et des tribunaux américains. Il s'agit de sa quatrième acquisition de la sorte.

² Loïk le-Floch Prigent, « Alstom, le cri de révolte du mouton noir des industriels français : Résistez ! », *Atlantico.fr*, 2 mai 2014.

De plus, sur le plan commercial, la base installée d'Alstom (clients et marchés) intéressait particulièrement ses concurrents. GE était donc prêt à investir beaucoup pour acquérir le groupe français, afin de renforcer ses positions industrielles sur le marché européen où il se juge insuffisamment présent. D'ailleurs, Siemens proposait également de racheter les turbines à gaz d'Alstom, afin de bloquer General Electric sur ce même marché et le japonais Mitsubishi n'était pas en reste, puisqu'il a proposé une alliance dans de nombreux segments au groupe français.

La déstabilisation : les procédures judiciaires engagées contre Alstom

Les risques liés aux poursuites dans les nombreuses procédures judiciaires engagées contre Alstom ont joué un rôle déterminant dans la décision de la société française de céder sa branche Energie à son concurrent. Des procédures ont, en effet, été engagées contre Alstom aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Slovaquie, en Lituanie et au Brésil. Pour rappel :

- Mexique : En juillet 2004, Alstom International, aux côtés d'Areva, a été condamné par la justice pour corruption d'agents publics mexicains à une amende de 31 000 dollars et deux années d'exclusion des appels d'offres publics. Malgré de nombreux appels d'Alstom International, la condamnation est confirmée le 11 juillet 2007 ;
- Italie : En mars 2008, dans le cadre d'une affaire de corruption impliquant la société publique italienne d'électricité Enel, un tribunal de Milan a condamné un ancien dirigeant d'Alstom SA ainsi que deux filiales (Alstom Power et Alstom Prom AG devenue Alstom Network Schweiz AG) ;
- Suisse : Le 22 novembre 2011, Alstom Network Schweiz AG a été condamnée par le ministère public de la Confédération helvétique à payer une indemnité de 36,4 millions de Francs Suisses (soit 42 millions d'Euros) pour avoir versé des pots-de-vin à des officiels dans trois pays (Lettonie, Tunisie et Malaisie) ;
- Zambie/Banque mondiale : Le 22 février 2012, Alstom Hydro France et Alstom Network Schweiz AG, ainsi que leurs filiales, ont été exclues des appels d'offre de la Banque mondiale pour une période de 3 ans, après avoir versé une commission occulte de 110 000 € à des officiels zambiens pour s'assurer l'obtention d'un marché public dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale ;
- Slovaquie : En juin 2008, Alstom Power a « remporté » un marché portant sur la construction d'une nouvelle centrale électrique dans la ville slovaque Sostanj, dans le cadre d'un projet financé par la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Néanmoins, le 16 avril 2012, la BERD a annoncé la suspension du versement de son prêt suite à un rapport de la Commission slovaque pour la prévention de la corruption, rendu public le 17 février 2014, qui soupçonne en effet que des actes de corruption aient pu biaiser le processus d'attribution du marché au bénéfice d'Alstom.
- Au Brésil : Onze personnes dont d'anciens dirigeants du groupe Alstom, sont mises en examen pour corruption active et blanchiment d'argent. Le 9 août 2013, la justice brésilienne a ouvert une autre instruction judiciaire concernant la construction du métro de Sao Paulo¹. Alstom est soupçonné de corruption, blanchiment d'argent et évasion fiscale. Le Brésil menace de fermer l'ensemble des activités d'Alstom sur son territoire.

¹ http://www.marianne.net/Alstom-accuse-de-corruption-au-Bresil_a235297.html

- Une autre procédure judiciaire est engagée au Royaume-Uni pour des faits de corruption concernant des contrats ferroviaires obtenus entre 2000 et 2006 en Pologne, en Inde, et en Tunisie. Le 16 juin 2014, le Serious Fraud Office (SFO) a donné son accord pour poursuivre Alstom et sept de ses anciens employés. Parmi ces sept personnes figurent Jean-Daniel Lainé ancien Senior vice-président Ethics & Compliance du groupe, directement rattaché à Patrick Kron, et Steve Burghin, directeur commercial d'Alstom Power Europe du Nord, également Président d'Alstom au Royaume-Uni jusqu'en 2013.

Mais ce sont, sans aucun doute, les procédures engagées depuis juillet 2013 par le Department of Justice américain (DoJ). La principale origine des poursuites judiciaires lancées par les Américains à l'encontre du groupe français est liée à un contrat indonésien. En juillet 2012, la Commission indonésienne pour l'éradication de la corruption a révélé que PT Alstom Indonesia, filiale du groupe français, était suspectée d'avoir versé un pot-de-vin de 300 000 dollars à un politicien indonésien pour remporter un projet de construction d'une centrale à charbon avec PLN, la compagnie publique d'électricité, en 2004. Les bureaux d'Alstom en Indonésie ont été perquisitionnés.

La justice américaine propose alors au groupe français un arrangement sous le régime du « plaider coupable ». Cet arrangement est rejeté par Alstom, contrairement au japonais Marubeni, son partenaire sur ce projet. Face à ce refus, le DoJ étend ses investigations à d'autres contrats notamment en Chine, en Inde et au Moyen-Orient et engage des poursuites pénales contre plusieurs cadres supérieurs de l'entreprise française. En réaction, dès mars 2013, plusieurs dizaines de cadres du groupe reçoivent une lettre de la direction en charge de l'éthique et de la conformité, les mettant en garde s'ils devaient se rendre aux États-Unis.

Pour accroître la pression sur Alstom et bien faire comprendre à ses dirigeants les risques encourus, les autorités américaines arrêtent, en avril 2013, le Français Frédéric Pierucci, vice-président monde de la division chaudière, à l'aéroport JFK à New York et l'emprisonnent durant un an et demi.

A partir de juillet 2013, les dirigeants du groupe Alstom prennent conscience des conséquences terribles que cela pourrait avoir pour eux. En effet, Patrick Kron et une centaine de cadres risquaient fort de se voir inquiétés personnellement. Outre les poursuites pénales individuelles et l'impossibilité de se rendre aux États-Unis, Alstom risquait également de se voir infliger une amende d'1 milliard d'euros. Or, dans ses comptes, le groupe présidé n'avait passé aucune provision pour couvrir les risques liés à cette enquête ou à celles engagées dans d'autres pays. Les menaces de poursuites pour corruption ont donc joué un rôle majeur dans la décision de Patrick Kron de vendre ses activités Energie à GE sous la pression du DoJ américain.

Le 23 avril 2014, alors que Patrick Kron rencontrait Jeffrey Immelt, le PDG de GE, pour discuter de l'avenir du groupe français, Le Britannique Lawrence Hoskins, ancien vice-président d'Alstom pour la zone Asie était arrêté dans les îles Vierges américaines¹. La pression ne se relâchait pas. Dès la fin de la rencontre des deux dirigeants, une annonce de l'agence Bloomberg révélait que le groupe américain s'apprêtait à lancer une offre sur Alstom. Dans la foulée, Patrick Kron réunissait son conseil d'administration afin de discuter du rachat de l'activité Energie du groupe. Le démantèlement d'Alstom était lancé².

¹ Il a été présenté à un tribunal du Connecticut le 19 mai, puis remis en liberté sous caution quelques mois plus tard en attendant une nouvelle audience. Cf. Fabrice Arfi et Martine Orange, « Vente d'Alstom : l'enjeu caché de la corruption », *Mediapart*, 27 mai 2014.

² F. Arfi et M. Orange, « Vente d'Alstom... », *op. cit.*

Selon le communiqué de presse d'Alstom du 22 juin 2014, Alstom vend 100% de sa branche Energie à GE. En cédant la totalité de cette activité, le groupe transfère à l'acheteur de l'ensemble des risques juridiques liés aux sociétés qui le composent. Ensuite, Alstom rachète à GE 49,99% des dites entreprises. Mais, grâce à un efficace tour de passe-passe juridique, les risques juridiques, eux, ne sont pas rachetés. L'opération permet donc aux dirigeants d'Alstom de se débarrasser à la fois des menaces financières et des poursuites personnelles.

Ainsi, grâce à la vente de ses activités Energies à GE, les menaces qui pesaient sur la direction d'Alstom se sont dissipées. Jeffrey Immelt, PDG de GE, s'est engagé à reprendre à sa charge tout le volet contentieux d'Alstom en rachetant la branche Energie du groupe français. Un engagement qui a pesé très lourd dans le choix de Patrick Kron et de son conseil d'administration en faveur du groupe américain. Pour le PDG d'Alstom, la vente était donc la seule issue possible...

Le 16 décembre 2014, trois jours avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Alstom qui approuvera la cession des activités Energies à General Electric, une nouvelle dépêche de l'agence Bloomberg confirmait la fin des poursuites contre les dirigeants d'Alstom : *« Accusé de corruption, le groupe serait prêt à transiger avec le ministère de la Justice américain, mais c'est GE qui paierait »* ! Selon *Le Figaro* du 17 décembre : *« les avocats de GE auraient joué un rôle clé : leur intervention aurait permis de faire baisser le montant en échange d'une promesse d'appliquer le code de bonne conduite du groupe américain chez le français. L'accord ne devait toutefois être révélé qu'après la finalisation de l'opération pour que l'amende n'apparaisse pas comme un élément qui aurait fait pencher la balance du côté américain plutôt qu'en faveur de Siemens-Mitsubishi. »*.

Mais bien évidemment, Patrick Kron nie catégoriquement le fait que les menaces de poursuite liées à la corruption aient pu jouer un quelconque rôle dans la vente : *« Je veux tordre le cou à cette rumeur qui établit un lien entre cette enquête et notre projet stratégique avec GE. Cela n'a aucun rapport. Aucun ! Et penser que j'ai pu chercher à protéger ALSTOM voire me protéger moi-même est absurde et particulièrement faux¹ »*.

L'histoire se répéterait-elle ? En 2005, Alcatel est inquiété par la justice américaine pour une affaire de corruption au Costa Rica, puis d'autres affaires en Amérique latine impliquent la maison mère de cette société française. En 2006, Alcatel fusionne avec l'américain Lucent. Résultat, le PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk, qui avait accepté la fusion ne sera jamais inquiété et, en 2010, Alcatel Lucent paiera seulement 137 millions de dollars d'amendes, une somme extrêmement faible comparée aux 800 millions de dollars d'amendes infligées à l'Allemand Siemens pour les mêmes faits.

Une illustration de la stratégie américaine de domination économique²

Depuis la fin de la Guerre froide, les Etats-Unis d'Amérique ont développé une redoutable stratégie afin d'assurer leur suprématie économique. Elle se fonde principalement sur les pressions politiques et les contraintes juridiques qu'ils imposent à leurs rivaux.

¹ *Le Figaro Economie*, 19 décembre 2014.

² Pour plus d'information en la matière lire Eric Denécé et Claude Revel, *L'Autre guerre des Etats-Unis*, Laffont, Paris, 2004

L'application extra-territoriale du droit américain et ses abus

En trois décennies, les Etats-Unis sont quasiment parvenus à transformer le reste de la planète en un nouvel Etat américain. En effet, les règles juridiques édictées à Washington s'imposent aujourd'hui au reste du monde, au détriment des droits et des intérêts des autres nations.

Depuis la fin des années 1980, les autorités commerciales et judiciaires américaines ont bâti un arsenal législatif répressif leur donnant les moyens de lutter contre l'expansion économique de leurs concurrents. La majorité de ces lois - *Trade Acts* et embargos - contiennent des dispositions et des mécanismes permettant au responsable américain du commerce, l'*United States Trade Representative*, d'identifier et de sanctionner les comportements de rivaux jugés « injustes » et « déraisonnables » par les Américains. Et si les pays désignés refusent d'y mettre fin, les Etats-Unis peuvent décider de prendre des mesures unilatérales de rétorsion. Ainsi, la politique de sanctions à caractère extra-territorial s'est largement développée depuis le début des années 1990 : 61 lois ou mesures réglementaires fédérales envers 35 pays ont été votées, par lesquelles les Etats-Unis ont souhaité empêcher les sociétés du monde entier de commercer avec tel ou tel pays¹. Les raisons invoquées sont diverses :

- Prolifération nucléaire : 9 mesures envers la Chine, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et le Pakistan ;
- Lutte anti-narcotique : 8 mesures contre l'Afghanistan, le Myanmar, la Colombie, Cuba, Haïti et le Nigéria ;
- Anti-terrorisme : 14 lois ou règlements contre Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye et le Nicaragua ;
- Défense des Droits de l'Homme : 22 mesures envers l'Angola, la Bosnie, la Birmanie, le Burundi, la Chine, la Croatie, Cuba, la Gambie, le Guatemala, Haïti, le Nicaragua, le Nigéria et la Yougoslavie.

Par exemple, les lois Helms/Burton contre Cuba (mars 1996) et D'Amato/Kennedy contre l'Iran et la Libye (août 1996) ont eu pour but de sanctionner les entreprises qui investissaient dans ces trois pays qui menaçaient les intérêts des Etats-Unis. Mais les partenaires des Etats-Unis ont vite réalisé que le véritable enjeu de ces lois était différent. Les Américains supportaient mal d'être privés des potentialités économiques et pétrolières de ces pays, d'où la volonté de placer une sorte de "couvercle" empêchant leurs concurrents d'y faire des affaires dans l'attente d'une évolution politique favorable.

Les sanctions appliquées aux contrevenants sont simples : ceux-ci ne peuvent plus avoir accès à certains financements aux Etats-Unis et la participation aux procédures d'appel d'offre des administrations américaines leur devient interdites. La loi D'Amato/Kennedy précise que toute entreprise étrangère qui investit plus de 40 millions de dollars par an en Iran et en Libye, sera automatiquement passible de sanctions commerciales ou financières².

¹ Il faut y ajouter les législations propres aux Etats fédérés, comme par exemple le Massachusetts qui a interdit de marchés publics les entreprises commerçant avec la Birmanie.

² Les sanctions seront de plusieurs types :

- interdiction totale d'exporter vers les Etats-Unis ;
- interdiction d'être fournisseur de biens ou de services pour le gouvernement fédéral ;
- interdiction de tout prêt d'un montant supérieur à 10 millions de dollars par an de la part d'un investisseur bancaire ou financier américain ;
- interdiction de toute aide de l'Eximbank (organisme public finançant les exportations américaines) ;
- interdiction de toute licence d'exportation de technologie américaine au profit de cette compagnie ;

L'originalité de cette politique d'embargo réside dans son champ d'application. En effet, si auparavant un Etat pouvait prendre des mesures d'interdiction de commercer avec un autre Etat, celui-ci ne pouvait appliquer ces contraintes qu'à ses propres ressortissants. Mais désormais, les Etats se déclarent compétents pour sanctionner des violations du droit américain par des ressortissants étrangers hors du territoire des Etats-Unis, et permettent également à des ressortissants américains, d'assigner en dommages et intérêts, devant un tribunal fédéral, des ressortissants étrangers pour des faits commis hors des Etats-Unis.

La lutte anti-corruption : une arme au cœur des pratiques américaines de guerre économique

La corruption a un coût : elle fausse le libre jeu de la concurrence et aboutit à la mise en œuvre de projets de moindre qualité, représentant généralement un coût plus élevé que nécessaire pour les budgets publics. Selon l'OCDE, la corruption dans les marchés publics majore de 10 à 20 % le coût total des marchés. C'est donc un fléau contre lequel il convient de lutter.

En 1996, le Trade Promotion Coordination Committee (TPCC) américain évalua que 11 milliards de dollars de contrats avaient été perdus par les exportateurs américains en deux ans à cause de la corruption pratiquée par les firmes étrangères. Il était sous-entendu que c'était à cause des pratiques illégitimes et douteuses de leurs concurrents que les Américains perdaient des contrats. C'est pourquoi Washington proposa d'énergiques mesures anti-corruption, initiative aussitôt appuyée par l'ONG *Transparency International* dont les fondateurs partageaient les mêmes objectifs.

Les Américains parvinrent à faire adopter par l'ensemble des pays de l'OCDE une réglementation similaire à la leur. Ainsi, le *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) de 1977 a directement conditionné la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers (1996), puis celle du Conseil de l'Europe et celle de l'ONU, signée à Mérida au Mexique en décembre 2003 par 96 Etats.

Ces lois anticorruption introduisent des pénalités nouvelles pour les Européens, lesquels sont régulièrement sanctionnés. Toutefois, il convient de noter que si les multinationales d'outre-Atlantique sont bien plus rarement prises en flagrant délit de corruption que leurs homologues européennes, ce n'est pas parce qu'elle ne recourent pas à ces pratiques. C'est simplement parce que, depuis le milieu des années 1990, elles ont su mettre en place des techniques de corruption élaborées difficilement décelables, en s'inspirant des techniques de blanchiment des capitaux utilisées par les cartels de la drogue sud-américains. En réalité, au lieu de faire disparaître cette pratique condamnable, elles l'ont « professionnalisée¹ », ce que n'ont toujours pas fait les Européens.

A la différence des entreprises américaines, les sociétés françaises ne consacrent généralement ni temps, ni moyens à surveiller les turpitudes de leurs concurrents d'outre-Atlantique, afin de les exploiter dans le cadre de la concurrence sur des marchés ou des appels d'offres. Par conséquent, lorsque nous sommes victimes d'attaques au titre de la corruption, nous n'avons aucun moyen de riposte pour rééquilibrer l'affrontement.

- interdiction de jouer le rôle - éminemment lucratif - d'intermédiaire financier pour le placement de bons du Trésor américain ou plus généralement, d'être un agent financier de l'Etat fédéral.

¹ Les banques islamiques, qui ne respectent pas les Nouvelles réglementations économiques (NRE) de l'OCDE, jouent un rôle nullement anodin en la matière.

Le renseignement au service de l'économie américaine

Mais la lutte contre la corruption ne peut avoir lieu sans informations. C'est d'une part le rôle des *Whistle Blowers* - que l'on appelle pudiquement les « lanceurs d'alerte ». Ces individus ne sont pas tous des personnages intègres et idéalistes, ils sont souvent aussi des délateurs rémunérés au pourcentage du montant de l'amende infligée à l'entreprise contrevenante¹. C'est d'autre part le rôle des services de renseignement.

L'orientation des services de renseignement américains vers le soutien à l'économie nationale n'est pas nouvelle. En 1970, le Conseil consultatif des renseignements extérieurs recommandait que *“ dorénavant l'espionnage commercial sera considéré comme une fonction de la sécurité nationale jouissant d'une priorité équivalente à l'espionnage diplomatique, militaire et technologique ”*. En 1977, une réunion entre la NSA, la CIA et le département du Commerce permit la création d'un bureau de liaison secret appelé *Office of Intelligence Liaison* dont le but était de traiter les informations permettant de défendre les intérêts économiques et commerciaux américains. Son nom sera changé quelques années plus tard en *Office of Executive Support*.

En 1994, Bill Clinton déclara dans son discours *A National Security Strategy Enlargement and Engagement* que les services de renseignement américains servaient la stratégie d'expansion économique du pays et collaboraient avec les entreprises. James Woolsey qui fut directeur de la CIA de 1993 à 1995 le confirmait : *“ c'est un fait : les Etats-Unis ont clandestinement amassé des renseignements contre les firmes européennes et je crois que c'est tout à fait justifié. Notre rôle est triple et il est limité. D'abord, surveiller les entreprises qui rompent les sanctions décidées par l'ONU ou par les Etats-Unis. Ensuite, suivre à la trace les technologies aux applications civiles et militaires. Enfin, traquer la corruption dans le commerce international ”*². Toujours selon James Woolsey³, la CIA aurait identifié en 1993 51 cas de pratiques déloyales de concurrents étrangers lesquelles auraient fait perdre 28 milliards de dollars à des entreprises américaines. Les actions de rétorsion prises permirent d'en récupérer 6,5.

Les responsables des services de renseignement américain ont toujours affirmé que leurs services de renseignement ne servaient pas à l'espionnage des concurrents et que les informations recueillies n'étaient pas transférées aux entreprises américaines. Selon eux, les données obtenues servaient seulement à identifier les actes de corruption des entreprises concurrentes sur les marchés internationaux, lesquels justifient alors une intervention du gouvernement américain. C'est la thèse soutenue par James Woolsey : *“ nous consacrons nos efforts d'analyse économique à évaluer si les nations tournent les règles du commerce international en utilisant leurs services de renseignement pour l'espionnage industriel ou exercent des pressions pour gagner des contrats pour leurs entreprises aux dépens du commerce et des emplois américain. Cela ne signifie pas que nous faisons de l'espionnage économique, ce n'est pas notre job que d'espionner pour les entreprises. Mais cela signifie que nous portons les pratiques de corruption étrangères à la connaissance de la Maison-Blanche et du Congrès, qui alors cherchent à les redresser,*

¹ Ainsi, SANOFI est poursuivi en justice suite à la dénonciation d'une ex salariée de son service juridique aux Etats-Unis, licenciée en septembre 2013. Selon elle, l'entreprise française aurait versé 34 millions de dollars à des hôpitaux des médecins et des pharmaciens pour les inciter à acheter et à prescrire certains de ses médicaments.

² Entretien au *Figaro*, 28 mars 2000.

³ Robert Windrem, *NBC News*, 14 avril 2000.

souvent avec succès¹". Cette position a été également défendue par l'ex directeur de la CIA, George Tenet, et l'ex directeur de la NSA, Michael Hayden, devant le sous-comité permanent du Congrès sur le renseignement.

Pourtant, des officiels confirmèrent que les services américains avaient aidé Boeing pour la vente de 747 à l'Arabie saoudite, Raytheon sur le dossier SIVAM² au Brésil et Hughes pour l'exportation d'un système de télécommunications en Indonésie. Dans une conférence de 1995 à Detroit, James Woolsey déclara lui-même qu'en 1994 c'étaient 10 milliards de dollars de contrats qui avaient ainsi pu être gagnés par les entreprises américaines grâce aux renseignements fournis par l'administration. De plus, dans son livre, *Surveillance électronique planétaire*, Duncan Campbell cite onze contrats dans lesquelles des firmes françaises ou européennes ont perdu, entre 1994 et 1997, 18 milliards de dollars de contrats suite la coopération entre la NSA et les entreprises d'outre-Atlantique.

Depuis 2002 et l'instauration du *Patriot Act*, (2002), le prétexte de la lutte antiterroriste a encore permis d'étendre les écoutes américaines tous azimuts, au nom de la sécurité des Etats-Unis. Rappelons qu'au nom de la *Global War on Terrorism* (GWOT), la NSA écoute la planète entière, en particulier les entreprises étrangères qui concurrencent les firmes américaines.

Par ailleurs, les politiques eux-mêmes n'hésitent pas à s'investir pour soutenir leurs entreprises sur les marchés internationaux. Dans son dernier livre intitulé *Hard Choices*, Hillary Clinton révèle que, lorsqu'elle était secrétaire d'Etat, en octobre 2012, elle a fait du lobbying pour GE auprès du Président algérien Abdelaziz Bouteflika. Résultat : elle a obtenu un contrat de 2,5 milliards de dollars.

Une stratégie hégémonique permettant un véritable racket

Parallèlement, les Etats-Unis ont développé un arsenal juridique afin d'empêcher l'entrée d'acteurs économiques étrangers dans des secteurs relevant de la sécurité nationale. L'amendement Exon/Florio (1988) prévoit que le Président des Etats-Unis peut suspendre ou interdire une acquisition, fusion ou prise de contrôle d'une société américaine par un étranger s'il existe une preuve substantielle que cela menace la sécurité nationale³. De nombreuses autres lois ont une fonction similaire dans d'autres secteurs. Le *Jones Act* restreint l'investissement étranger dans le domaine de l'exploitation portuaire et de la pêche ; le *Federal Power Act* réserve la construction et le développement d'installations électriques publiques aux citoyens américains ; l'accès aux programmes de recherche et développement avec l'administration est rendu très difficile aux entreprises non américaines installées aux Etats-Unis, comme aux filiales locales des sociétés étrangères, en contravention avec le principe de non discrimination et de traitement national qui est la base des règles libérales prônées par l'OMC ... et les Américains !

La première puissance mondiale est aujourd'hui devenue, par ses pratiques d'espionnage électronique, d'instrumentalisation du droit international à son profit, et de barrage aux investissements étrangers sur son territoire, la première responsable de la perversion des mœurs commerciales internationales. Les Américains usent et abusent de tout un arsenal de méthodes afin d'assurer chaque jour davantage leur hégémonie

¹ Robert Windrem, *NBC News*, 14 avril 2000.

² Service de vigilance de l'Amazonie.

³ Direction des Relations économiques extérieures (DREE), "Commentaires sur le dispositif américain visant à encadrer le contrôle et l'influence des sociétés américaines par des intérêts étrangers", Mission économique française aux Etats-Unis, 17 décembre 2002.

sur les marchés mondiaux. L'affaire Alstom est donc à rattacher à un contexte plus général d'hégémonie de Washington sur la politique et l'économie mondiales, et sur le soutien que l'Etat apporte à ses entreprises dans les domaines dans lesquels les Américains veulent absolument la suprématie.

LES MENSONGES D'ALSTOM

Victime des pressions et du chantage de la justice américaine, la direction d'Alstom a fini par céder, ses dirigeants craignant des poursuites personnelles. Toutefois, au lieu d'avouer la vérité, ils ont servi aux médias une série de mensonges impressionnants afin de dissimuler la raison réelle de la cession de la branche Energie à GE, espérant ainsi abuser leurs salariés, l'opinion, voire les autorités gouvernementales. C'est ainsi que se sont multipliées les « affaires » dans ce dossier.

Manipulation de cours et délits d'initiés ?

Selon Patrick Kron, les négociations concernant la vente des activités Energie d'Alstom à General Electric ont commencé le 23 mars 2014. Or, il est maintenant avéré¹ que des contacts avaient eu lieu bien avant. Dès janvier, Grégoire Poux-Guillaume, président d'Alstom Grid, ainsi que Keith Carr, directeur juridique du groupe, en charge des négociations avec la justice américaine et ancien directeur juridique et Ethics & Compliance d'Alstom Power, avaient engagé des discussions préalables avec GE.

De janvier à avril 2014, le titre Alstom a subi plusieurs mouvements suspects. Le 21 janvier 2014, à l'occasion de la publication des résultats du troisième trimestre, Patrick Kron lance un avertissement qui inquiète la communauté financière : il annonce une « destruction de cash » au second semestre, un critère clef pour les analystes financiers. Une annonce d'autant plus troublante qu'il est inhabituel de communiquer sur ces résultats-là à l'occasion de résultats partiels. Conséquence immédiate : en deux semaines le cours chute de 33% et passe à 21 euros. Or cette destruction de cash n'a jamais eu lieu. En effet, le 7 mai, deux semaines après l'entrée prévue en négociations exclusives avec GE, le groupe publie ses résultats annuels. Résultat : à l'occasion du second semestre, il y a eu une création de cash de 340 millions d'euros ! S'est-il agi d'une simple erreur comptable arrivée fort à propos, juste avant les négociations officielles avec GE qui promet de payer 35 euros l'action ? Fallait-il permettre aux actionnaires d'espérer faire une belle plus-value s'ils cédaient les activités Energies d'Alstom ? Interrogée en juin 2014 pour savoir si le titre Alstom était sous surveillance et s'il y avait une enquête en cours sur cette possible manipulation de cours, l'Autorité des marchés financiers (AMF) répondit qu'elle faisait « *son travail habituel de suivi et de surveillance en particulier sur les valeurs significatives ou dès lors qu'une valeur connaît un mouvement inhabituel.* » Depuis cette date et malgré la publication de ces faits², à notre connaissance, aucune enquête n'est en cours.

¹ AFP, *Le Figaro*, *Challenges* : les articles sur le sujet sont nombreux.

² Leslie Varenne, *L'Humanité Dimanche* du 26 juin 2017.

Autre événement notable concernant le cours de bourse d'Alstom : dans la soirée du 23 avril 2014, Bloomberg révèle les négociations concernant la vente des activités Energies d'Alstom à GE. Aussitôt, le titre s'affole avec une hausse de 4% dans un volume anormal de près de 6 millions d'actions¹. Avant cette fuite, l'action Alstom était légèrement remontée et cotait à 24 euros grâce à l'annonce de contrats, en particulier dans les domaines de « faiblesse » du groupe : gaz et signalisation ferroviaire². A l'occasion de cette dépêche, Bloomberg précise qu'« *Alstom est un rachat d'autant plus intéressant que sa valeur a baissé de 20% en un an* » ! Il est intéressant de noter que l'agence de presse financière américaine oublie de préciser qu'une partie de cette baisse est la conséquence de sa précédente révélation dans ce dossier. En effet, un mois plus tôt, le 27 mars 2014, c'est Bloomberg qui avait annoncé que la justice américaine instruisait un dossier pour faits de corruption présumée. Résultat de cette dépêche : l'action Alstom avait perdu 4,87% dans la journée³.

Suite aux révélations de Bloomberg du 23 avril 2014, la direction d'Alstom a publié un communiqué : « *En réponse à la récente spéculation dans la presse économique, Alstom n'est pas informé d'offres publiques pour les actions de la Société. Le Groupe revoit constamment les options stratégiques de son entreprise.* » Pourtant, la veille, à l'occasion d'une assemblée générale de GE à Chicago - et alors que ni le comité exécutif du groupe ni le conseil d'administration n'en étaient préalablement informés -, Patrick Kron a finalisé avec le PDG de GE, et sous le contrôle du conseil d'administration de GE, l'accord d'entrée en négociations exclusives pour la cession des trois secteurs Energie d'Alstom à GE. Qui a donc profité de la hausse de 4% durant la journée du 23 avril ? Le magazine *Challenges* pose la question d'un délit d'initiés sur Alstom ? : « *qui était au courant avant le 24 avril ? Les PDG d'Alstom et GE bien sûr avec leur garde rapprochée, certains administrateurs ; les banquiers d'affaires, Rothschild, Banque of America-Merrill Lynch, Lazard, Crédit Suisse, des avocats notamment chez Bredin-Prat et Darrois* ».

Conflits d'intérêts et petits arrangements entre amis

A l'occasion de la vente d'un fleuron de l'industrie française, la préservation des intérêts stratégiques, industriels et sociaux auraient dû être les seuls moteurs des négociations du printemps dernier. Il n'en a rien été. Chaque acteur important de ce dossier a joué sa partition selon ses propres intérêts.

Le principal négociateur chargé de défendre les intérêts de l'Etat était David Azema, le directeur de l'Agence des participations de l'Etat (APE). Cette agence est placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie et du ministre des Finances. En juin, David Azema, a signifié à Bercy qu'il souhaitait quitter son poste pour prendre la direction du bureau français de Bank of America, en remplacement de Luc Rémont, ancien Conseiller à Bercy en charge du dossier Alstom sous le précédent gouvernement. Or, Bank of America est une des banques conseil d'Alstom. C'est ce qu'on appelle un conflit d'intérêt majeur. Le cas de David Azema a été étudié par la commission de déontologie placée sous l'égide du ministère de la Fonction publique. La dite commission a tranché : impossible pour le patron des APE d'émarger chez Bank of America. En

¹ <http://coulisses.blogs.challenges.fr/archive/2014/05/12/delit-d-initie-sur-alstom.html>

² Zubair : gaz en Irak (31 mars – 400M€) ; Kellar : gaz au Chili (9 avril – 100M€) ; Altamira : pétrole au Mexique (10 avril – 90M€) ; VMS : trains en Allemagne (11 avril – 150 M€) ; Anbar : gaz en Irak (14 avril – 225M€) ; ADIF : signalisation en Espagne (23 avril – 220M€).

³ <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=1rPALO>

revanche, elle a décidé qu'il pourrait exercer ses nouvelles fonctions au sein de la banque Merrill Lynch, à Londres. La commission de déontologie ne sait-elle pas que depuis 2006, Merrill Lynch et Bank of America ont fusionné et qu'elles sont devenues une seule et même banque ? Le 21 juillet 2014, tout juste un mois après que le Conseil d'Administration d'Alstom se soit prononcé en faveur de l'offre de GE, Bank of America-Merrill Lynch publiait un communiqué annonçant la nomination de David Azema au poste de vice-président de la banque de financement et d'investissement pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. En outre, il occupera les fonctions de Président des activités de Bank of America-Merrill Lynch dans les infrastructures et sera basé à Londres et à Paris. Ni Michel Sapin, ministre des Finances, ni Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Economie, ne pouvaient ignorer cette situation. Ils n'ont pas jugé bon de la dénoncer...

Autre acteur de ce dossier : Emmanuel Macron. Jusqu'en juin 2014, il était secrétaire général adjoint auprès de la Présidence de la République. Il a toujours apporté un soutien sans faille à General Electric. Lorsqu'il était conseiller à l'Elysée il a toujours œuvré non seulement en faveur de l'option américaine mais il en a accepté tous les désidératas. Avant, d'être nommé à ce poste en mai 2012, il était associé gérant de la banque d'affaires Rothschild et Cie. Or, cet établissement financier est également une banque conseil d'Alstom dans ce dossier. Depuis, le 26 août 2014, il est ministre de l'Economie de l'Industrie et du Numérique, il a donc en charge le dossier Alstom. Le 5 novembre 2014, il a autorisé le rachat du pôle Energie du groupe par General Electric et mis en veille l'option d'une entrée de l'Etat au capital du nouvel Alstom, centré sur les Transports...

Troisième homme : Grégoire Poux-Guillaume. Le 20 mai 2014, devant la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Arnaud Montebourg critiquait la direction d'Alstom pour ne pas l'avoir informé de ses projets de vente à l'américain General Electric. Il fustigeait également cette direction pour n'avoir prévenu aucun dirigeant d'Alstom de ses projets à l'exception d'une seule personne, le président d'Alstom Grid, Grégoire Poux-Guillaume. Or ce dernier, un franco-américain, dont le père est un ami proche de Patrick Kron, a travaillé pour un des plus gros fonds d'investissement mondial, CVC Capital. En 2010, il était en charge de l'offre d'achat d'Areva T&D aux côtés de General Electric. A l'époque, Patrick Kron avait fait appel au patriotisme économique de Nicolas Sarkozy et du gouvernement Fillon pour éviter que le fleuron français ne passe entre les mains des américains

300 000 euros d'augmentation !

Bien qu'il n'ait pas été informé des tractations qui se jouaient en coulisses, le conseil d'administration d'Alstom a été très coopératif et a toujours pris position en faveur de l'entreprise américaine. Il a en été remercié. Sur proposition de la direction, le conseil d'administration s'est voté, le 1^{er} juillet 2014, une augmentation substantielle de ses jetons de présence : plus 300 000 euros, portant ainsi la rémunération annuelle de ses administrateurs à 1,3 million d'euros. Ces derniers le justifient ainsi : *« Cette augmentation de l'enveloppe fixée l'an dernier s'avère nécessaire compte tenu notamment de l'augmentation anticipée du nombre de réunions du Conseil et des Comités au cours de l'exercice en cours liée à la réception et à l'examen de l'offre ferme reçue de General Electric relative à l'acquisition des activités Energie d'Alstom. »*.

Les administrateurs n'auraient-ils donc eu qu'une surcharge de travail liée à l'offre de GE ? Il est utile de rappeler que le 29 avril 2014, Arnaud Montebourg, a saisi l'AMF afin d'assurer la transparence dans la cession d'activité d'Alstom. A l'époque, il

déclarait : « J'ai donné instruction au commissaire du gouvernement, qui représente le gouvernement devant l'Autorité des marchés financiers, pour que l'AMF donne instruction au conseil d'administration d'Alstom d'assurer l'égalité de traitement stricte entre l'offre de Siemens et de General Electric de manière à ce que le débat puisse s'engager de façon loyale et constructive sur la possibilité ou non d'une reprise, à quelles conditions et par qui ? ». Le Conseil d'administration n'a-t-il pas travaillé sur les offres concurrentes et a-t-il suivi aveuglement les décisions de Patrick Kron ?

A noter également que le Conseil d'administration d'Alstom a octroyé à Patrick Kron un bonus équivalent à 150 000 actions - soit 4 millions d'euros - qu'il touchera en cash une fois le rachat bouclé en juin 2015. Selon le groupe, cette récompense est donnée pour : « avoir assuré un avenir pérenne à Alstom Energie »¹ !

Le PDG du groupe compte des fidèles amis au sein du conseil d'administration. Le premier d'entre eux est Jean-Martin Folz, mentor de Patrick Kron chez Pechiney où il a gravi tous les échelons. Celui-ci avait la lourde tâche de présider le comité indépendant en charge d'analyser les offres de GE, de Siemens et de Mitsubishi. Il faut ajouter que M. Folz est également en charge des questions d'éthique et de conformité au sein du Conseil d'administration, en clair, il s'occupe des contentieux juridiques dont celui des Etats-Unis... A partir de juillet 2014, Jean-Martin Folz est devenu Président du Comité des nominations et des rémunérations. Le second membre en est M. Chaudron de Courcel, numéro deux de la BNP, poussé à la retraite anticipée à la demande des autorités américaines pour cause de non respect de l'embargo sur l'Iran et Cuba. En plus de ses fonctions d'administrateur d'Alstom, il est également administrateur de Bouygues... Le troisième se nomme Klaus Mangold, vice-président Europe de la banque Rothschild !

Les petits soldats français de GE

De son côté, l'entreprise américaine, bien conseillée par Clara Gaymard - présidente de GE France depuis 2006 et vice-présidente de GE international depuis 2010 sous la direction de Jeffrey Immelt -, s'est faite accompagner de poids lourds bien introduits dans tous les rouages de l'Etat. GE a donc mandaté la banque Lazard, dirigée par Mathieu Pigasse. Ce dernier est propriétaire du journal *Le Monde* ; il connaît bien ces dossiers, car il était aux côtés de Dominique Strauss-Kahn au ministère des Finances lors de la privatisation d'Aérospatiale et d'Eramet. En outre, le banquier bénéficie d'entrées privilégiées à l'Elysée comme à Bercy. La deuxième banque choisie est le Crédit Suisse First Boston dirigée par François Roussely, ancien dirigeant d'EDF et bien introduit au Parti socialiste.

Pour la communication, GE s'est adjugée les services de l'agence Havas, dont le vice-président est Stéphane Fouks, ami depuis de nombreuses années du Premier ministre Manuel Valls. Havas a mis le paquet pour aider GE à s'emparer d'Alstom. Stéphane Fouks a mobilisé pas moins de trois *partners* pour épauler GE dans sa conquête des activités énergie d'Alstom : Anton Molina, ex-directeur général adjoint du Medef ; Stéphanie Elbaz, ancienne directrice chez Publicis consultants ; et Michel Bettan, ex-directeur de cabinet de Xavier Bertrand au ministère du travail. Cette communication a été efficace. Tout a été fait pour convaincre le public français des « bonnes intentions » de GE : intervention intervention d'Immelt sur TF1, consultants stars sur la brèche,

¹ Leslie Varenne, « Alstom : les mauvais comptes font les bons amis », *L'Humanité Dimanche*, 26 juin 2014, pp. 16-17.

lobbying intensif des députés médias - télévision, radio, presse écrite - inondés de messages et publicités vantant le sérieux de la société américaine, etc.

L'analyse de cette campagne donne une idée des moyens financiers accordés par la société américaine pour parvenir à ses fins. Résultat, les prises de positions publiques favorables à GE se sont multipliées en quelques jours. Au final, au regard des promesses faites, le public a dû se demander si General Electric n'était pas plus français qu'Alstom et s'il ne fallait pas remercier son président de racheter la branche Energie du groupe !

Côté Alstom, deux personnes conseillaient Patrick Kron pour sa communication : Franck Louvrier, ex conseiller en communication du Président Nicolas Sarkozy et Maurice Lévy, de Publicis. Il convient de noter qu'en décembre 2014, Clara Gaymard a été nommée à la présidence du Women's Forum, événement appartenant à Publicis...

Le « roman » de la vente

Une fois la décision prise de vendre la branche Energie d'Alstom à GE, encore fallait-il en justifier les raisons vis-à-vis des salariés, des marchés financiers et des autorités gouvernementales, sans évidemment en donner la cause réelle. La direction du groupe a alors élaboré une version totalement inventée de l'opération de cession à partir du printemps 2014.

L'argumentation fallacieuse de Patrick Kron

Le président d'Alstom - en poste par la volonté de l'Etat depuis 2004 - déclare, fin 2013, aux analystes financiers et à son personnel que sa préoccupation principale était l'avenir de son département Transports (ferroviaires) qui réalise 30% de son chiffre d'affaires. Sa négociation avec les Russes Transmach holding (TMH) n'ayant pas connu le succès escompté, Patrick Kron indique au personnel (Comité de Groupe) que le problème essentiel d'Alstom est de trouver un partenaire pour la branche Transports ou de mettre en bourse cette entité du groupe.

Fin avril 2014, soit trois mois plus tard, Bloomberg annonce qu'un accord a été conclu entre Alstom et General Electric pour la cession du département Energie. La surprise est totale car personne n'a été mis dans la confidence, surtout pas les pouvoirs publics ni les salariés. Mais Patrick Kron ne précise guère les raisons de sa décision. Tout juste explique-t-il que sa société n'est pas viable en l'état et qu'elle devait être « adossée » à un grand groupe, et surtout, que rien n'est de sa faute ! Selon le P.-D.G. d'Alstom, il n'y avait pas d'alternative à la cession pure et simple des activités Energie du groupe à GE.

Le dossier s'emballe, les politiques s'en mêlent, les journalistes aussi et les débats s'affolent autour de la question des emplois. Industriels et analystes financiers essaient de comprendre quelle mouche à piqué le président d'Alstom de vouloir se précipiter en quelques jours dans les bras de General Electric en cédant 70% de son activité !

Alors que fin décembre 2013 tout le monde s'accordait à dire que le département Transports était malade, le résultat a été la vente du département Energie dans le but de rendre la branche Transports performante ! Nous sommes bien dans le « montage » : en aucun cas les arguments avancés par la direction d'Alstom ne justifient une telle décision, ni une telle vente. Car le groupe n'est pas un canard boiteux.

La fausse piste de la recherche d'une logique économique

Nombre d'éminents experts ont attiré l'attention sur l'absence de rationalité économique de cette vente précipitée, qui ne correspondait à aucune nécessité urgente. La vente de tel ou tel département d'Alstom apparaissait également absurde puisque cela réduisait d'autant la surface financière du groupe.

Comme l'a fait fort justement remarquer Loïk Le Floch-Prigent, fin connaisseur des questions industrielles, ce dossier se caractérisait par les nombreuses zones d'ombre et des dissimulations des principaux acteurs.

- Premier point essentiel : Alstom Energie n'a pas de problème de taille critique comme cela a pu être dit ici ou là, la preuve : la branche Energie de GE a un chiffre d'affaires de l'ordre de 16 milliards d'euros, celui d'Alstom est de 15 milliards d'euros !
- Deuxième point : il n'y a pas de problème de marché de l'énergie et de ses matériels, simplement l'Europe n'en est plus le centre, les pays émergents ont les besoins les plus immédiats et la compétition est rude avec de nouveaux acteurs industriels dans ces régions du monde.
- Troisième point : Alstom Energie n'a pas de problème d'innovation technique et reste un leader incontesté du secteur, sa faiblesse récente semble avoir été dans le préfinancement des investissements énergétiques des pays clients.

Ainsi, quelques observateurs avertis ont perçu les incohérences de ce dossier. Tout d'abord le diagnostic industriel d'Alstom n'a été porté à la connaissance de personne. Certes, il y a eu des analyses des secteurs concernés, avec des chiffres de parts de marché, la position des concurrents, les pays en cause... mais l'analyse stratégique n'a pas été faite. La «taille critique» dont on nous rebattu les oreilles pendant plusieurs mois est une affaire très circonscrite, voire marginale, pour laquelle des solutions existent en dehors de la vente.

Selon Loïk Le Floch-Prigent, la méthode de négociation du président d'Alstom a été mauvaise, de même, d'ailleurs, que celle du gouvernement. En effet, pourquoi vouloir apporter une solution à un problème qui ne se posait pas ? Alstom aurait pu négocier en position de force, compte tenu des points forts du groupe. Or tout s'est fait dans l'urgence : les salariés, les autorités et les analystes financiers ont été mis devant le fait accompli, sans explications sérieuses.

L'ancien PDG de la SNCF et d'ELF a alors accusé «*ceux qui ont envie de se débarrasser rapidement du problème Alstom au profit de General Electric*» de fournir à l'opinion des chiffres stupides et fantaisistes. Pour lui, sauver Alstom était à la portée des finances publiques, car il y allait de l'avenir du pays. La France a besoin de toutes les composantes de sa filière énergétique, de son excellence à travers le monde avec, en particulier, sa filière nucléaire, sa filière électrique, sa filière gazière, sa filière pétrolière. La filière énergétique française reste un des points forts de notre industrie avec des fleurons dont Alstom est une composante essentielle¹.

Mais si l'on ne comprend pas le rôle des menaces américaines sur les dirigeants d'Alstom, on ne perçoit pas la véritable réalité du dossier. Il n'y a en effet aucune logique industrielle et économique à cette vente.

Pire, dans cette opération, après avoir sollicité et encouragé Siemens et Mitsubishi à présenter une offre concurrente face à GE, les industriels allemand et japonais ont compris qu'en réalité les autorités françaises les avaient utilisés. En effet, malgré la timide tentative de réaction d'Arnaud Montebourg, alors ministre du

¹ Loïk Le Floch-Prigent, « Quelques vérités sur Alstom », <http://rue89.nouvelobs.com/>, 26 mai 2014.

Redressement productif, aucune autre solution que la vente à GE n'a jamais été envisagée. Nul doute que cet affront sera un jour soldé.

La vente : une offre « financièrement favorable » et « juridiquement équitable »

Le 29 avril 2014, le conseil d'administration d'Alstom, après avoir examiné le projet de rachat de GE avec l'aide de ses conseillers financiers et juridiques, a considéré que l'offre du groupe américain était « *équitable (...) d'un point de vue financier* » et « *favorable (...) d'un point de vue juridique* »¹. Il a donc donné son feu vert à la vente de la branche Energie du groupe.

Mais le diagnostic présenté par la direction d'Alstom et par General Electric le 29 avril, outre le fait de n'avoir pas fait l'objet d'un examen contradictoire, n'était partagé ni par les cadres ni par l'ensemble du personnel de la société. Pourtant Patrick Kron déclarait la main sur le cœur qu'il ne pensait qu'à ses salariés, lesquels avaient déjà beaucoup souffert dix ans auparavant.

En réalité, l'équipe de direction n'avait qu'une seule et unique préoccupation : la recherche d'une solution d'urgence pour échapper aux poursuites, au détriment des salariés et de l'intérêt national. Le gouvernement autocratique du groupe, qui était souligné par tous de longue date, a ainsi trompé l'ensemble du personnel à la fois sur les raisons de la cession et sur ses modalités. Uniquement préoccupé par son intérêt personnel, le PDG d'Alstom a ignoré le travail de générations de milliers d'ingénieurs et de techniciens français qui souhaitaient que leur pays et son industrie résiste à la concurrence en conservant les quelques grandes entreprises compétitives qui sont à la fois son passé et son avenir.

Le « lâchage » de Frédéric Pierucci

Une autre attitude lâche et indigne mérite d'être rapportée : le « lâchage » de Frédéric Pierucci, l'homme qui a payé le plus lourd tribut dans cette affaire.

En déplacement professionnel aux États-Unis, il est interpellé à l'aéroport JFK, à New York, le 15 avril 2013 et se retrouve, du jour au lendemain, derrière les barreaux de Wyatt (Rhode Island), un centre de détention de haute sécurité. Au moment de son arrestation, il était employé d'Alstom. *"Le groupe a financé sa défense jusqu'à ce qu'il plaide coupable. Depuis, nous avons décidé de cloisonner les communications pour ne pas compromettre l'enquête"*, justifie Robert Luskin, l'avocat chargé de défendre Alstom. En reconnaissant sa culpabilité pour alléger les sanctions pénales qu'il encourt, Frédéric Pierucci aurait mis la défense d'Alstom à l'épreuve. *"Nous sommes une société éthique"*, martèle son PDG. Fin juillet, les liens sont coupés. En novembre 2013, le dirigeant a été licencié pour *"motif réel et sérieux"*, après vingt-deux ans au service d'Alstom, alors qu'une enquête interne l'avait complètement disculpé. En cause, son *"absence prolongée"* et son *"plaider coupable"*. Pour payer sa caution fixée à 1,5 million de dollars, il a été obligé de mobiliser ses proches. Alstom ne l'a absolument aidé². Frédéric Pierucci a été libéré en juin 2014, sous caution après quatorze mois d'une détention aux États-Unis.

Le démantèlement d'Alstom

Selon les termes du Contrat de Cession, GE a acquis la totalité des activités Energie d'Alstom. Plus précisément, il s'agit :

¹ Alstom, « Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire convoquée le 19 décembre 2014 ».

² *Le Journal du Dimanche*, 13 juillet 2014.

- des activités du secteur Thermal Power (Thermique) ;
- des activités du secteur Renewable Power (Renouvelable) ;
- des activités du secteur Grid (Réseaux) ;
- des services centraux et partagés.

Les accords conclus prévoient également que GE et Alstom créent trois alliances sous la forme de co-entreprises dans le domaine du nucléaire (turbines à vapeur), des réseaux électriques et de l'énergie renouvelable (éolien en mer et hydroélectricité). Ces coentreprises auront leur siège en France, et leurs dirigeants seront nommés par GE. Pour les réseaux, l'Etat a exigé que le patron soit français et a obtenu un droit de regard pour celui des turbines à vapeur.

La co-entreprise portant sur le nucléaire et les turbines à vapeur en France, inclura la production et la maintenance de la gamme d'équipements *Arabelle* pour centrales nucléaires, ainsi que les turbines à vapeur et produits associés d'Alstom et leur maintenance sur le marché français. Alstom détiendra 20 % moins une action du capital de cette co-entreprise et 50% moins deux voix en termes de droits de vote. L'Etat français disposera d'une action préférentielle lui accordant certains droits de gouvernance spécifiques et des droits de veto notamment dans le domaine de la sécurité et des technologies pour centrales nucléaires.

Cette alliance présentée comme un accord 50/50 est en fait un 51/49, il s'agit donc d'une absorption d'Alstom énergie par GE déguisée avec un droit de veto de l'Etat ! Le centre de décision sera français... mais la décision ne sera pas paritaire, elle appartiendra à GE ce qui est une nuance de taille ! Concrètement, cela correspond à la disparition d'un des fabricants. Pour les autorités de la concurrence, dans l'état actuel du dossier, il ne reste plus qu'un fabricant : GE. Pour l'Union européenne comme pour la Chine, cela va poser un problème majeur de monopole de fait dans une grande partie des pays clients. Ces coentreprises ne seront donc pas viables.

Tout cela n'empêche pas Patrick Kron de ne pas démordre de son *Story Telling* : *« Je suis pour ma part plus convaincu que jamais que nous avons raison, à la fois sur le diagnostic et sur la solution (...) La taille critique est devenue vitale. La solution c'est le choix de General Electric guidé par la complémentarité de nos produits et de nos technologies »*. Il affirme même sans ciller : *« Quant à la France, je suis convaincu qu'elle sortira gagnante. General Electric a pris des engagements extrêmement clairs sur le maintien des centres de décision, sur la création de 1000 emplois¹ »*.

Pourtant, une zone d'ombre subsiste. Lors de l'assemblée du 19 décembre, Patrick Kron a déclaré : *« Dans la mesure où un accord serait trouvé, ce qui est attendu dans un proche avenir, le Department of Justice américain devrait requérir que toute amende reste à la charge d'Alstom, sans qu'aucune part de celle-ci ne puisse être transférée à General Electric dans le cadre de la transaction. »* Cette déclaration est en complète contradiction avec les accords précédemment passés entre la direction d'Alstom et GE. Alors, que croire ? Qui croire ?

Un nouveau Story Telling

Dorénavant, Alstom, ex-joyau de l'industrie française, se réduit à sa branche Transports, la moins performante du groupe. Elle n'a jamais beaucoup intéressé Patrick Kron, qui voulait la mettre en Bourse. Mais il faut faire croire que ce repli correspond à

¹ *Le Figaro Economie*, 19 décembre 2014.

une stratégie murement réfléchie et donc redorer le blason de ce secteur d'activité en laissant croire à l'opinion que la cession de la branche Energie à GE a été un succès permettant son décollage.

Une communication vantant les succès de la branche Transports

Ce nouveau Story Telling a commencé dès l'été. Fin juillet 2014, Le groupe français a fait état « *de prises de commandes record au premier trimestre*¹ », grâce à un contrat ferroviaire géant en Afrique du Sud tout en se refusant à communiquer des prévisions pour le reste de l'année. Et pour cause, malgré un carnet bien rempli, son chiffre d'affaires était en recul de 4% fin juin.

Dans le même temps, le groupe annonce avoir « *continué à souffrir d'une conjoncture défavorable dans l'énergie, un secteur dont il va se désengager* ». Selon la communication d'Alstom, cette situation est imputable au recul des ventes (-13%) de l'activité principale des centrales thermiques (Thermal Power), de la branche Energies renouvelables (-17%) et de celle des réseaux électriques (-9%).

La branche transport est présentée comme un secteur jugé plus porteur sur lequel Alstom entend se recentrer à l'avenir. *"Le début de l'année est marqué par un fort démarrage en termes de commandes, grâce à un Transport qui a maintenu une dynamique commerciale élevée"*, a commenté Patrick Kron dans un communiqué. À plus long terme, le PDG du groupe, a rappelé que le nouvel Alstom évolue sur un marché du rail à « *plus de 100 milliards d'euros* », porté par « *des éléments de croissance solide : l'urbanisation, le développement durable et la croissance économique* ». Le groupe prévoit d'ores et déjà une progression annuelle supérieure à 5 % de ses ventes. « *Nous sommes prêts à participer à des projets de rapprochement là où il y a du sens* », a aussi rappelé Patrick Kron, qui pourra pour cela utiliser une partie des fonds qu'il recevra de GE. Ainsi, le groupe prévoit déjà de racheter la signalisation ferroviaire de GE et vient de reprendre à Areva son activité contrôle-commande-transport (CCT).

C'est donc bien un véritable conte de fées qui est train de devenir réalité si l'en croit Patrick Kron, passé maître dans l'art d'escamoter les réalités et de transformer les déroutes en succès !

Un enfumage de plus : la communication d'Alstom autour des éoliennes

Mieux encore, Alstom va chercher à faire croire que, suite au rachat d'une partie de ses activités par GE, il reste une entreprise de pointe et l'un des principaux créateurs d'emplois en France, avec la complicité du gouvernement.

Le 2 décembre 2014, Le Premier ministre, Manuel Valls, a ainsi fait le déplacement à Montoir-de-Bretagne, près de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), pour inaugurer deux usines d'éoliennes marines d'Alstom. En cette occasion, le groupe et les médias ont rappelé qu'Alstom n'avait pas bâti d'usine en France depuis plusieurs décennies et que le groupe s'engageait désormais dans une nouvelle grande aventure industrielle dans le domaine des énergies marines renouvelables, qui plus est avec une technologie d'éolienne.

Alstom a également annoncé qu'un premier marché a été remporté à l'export avec l'Américain Deepwater Wind et que si les marchés tiennent leurs promesses, il emploiera 300 personnes sur ce site, sans compter la sous-traitance. Il estime que son activité dans l'éolien offshore permettra la création de 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects en France. De plus, l'activité EMR donnera également lieu, en 2017, à

¹ « Commandes record pour Alstom au premier trimestre », *La Tribune*, 23 juillet 2014.

la création d'un centre de recherche et développement d'envergure à Bouguenais, en périphérie nantaise, dans le cadre d'un Technocampus

Une nouvelle fois, tout est fait pour laisser croire à l'opinion que le rachat de 70% des activités du groupe par GE était indispensable et que les conséquences en sont positives pour le pays et pour l'emploi. Bien sûr, personne ne rappelle que les éoliennes marines n'intéressaient pas GE, son président ne croyant pas à l'avenir de cette activité.

L'ABDICATION FRANÇAISE

L'affaire Alstom dépasse largement les seuls enjeux économiques de la vente d'une entreprise privée dans le cadre de l'économie libérale. Elle touche directement aux intérêts nationaux, lesquels ont été totalement négligés dans ce dossier.

L'abandon de la souveraineté et de l'indépendance nationales

La vente d'Alstom à General Electric pose un problème fondamental de souveraineté à notre pays, tant en matière de défense que d'énergie, deux domaines dans lesquels notre indépendance est désormais, il faut le reconnaître, révolue.

Les conséquences en matière militaire

Sur le plan militaire, la vente d'Alstom conduit à laisser partir dans des mains étrangères deux composantes essentielles de notre défense : la propulsion de navires et le suivi des satellites étrangers.

- En matière de turbines pour les bâtiments de surface et les sous-marins de la marine nationale, GE se trouve désormais être un fournisseur en situation de quasi monopole, ce qui rend notre flotte de guerre très largement dépendante de ses livraisons.

Avant le rachat de 2014, une partie des turbines¹ destinées à la marine était déjà fournie par le groupe américain, via sa filiale Thermodyn, dont l'usine est implantée au Creusot². L'entreprise produit notamment les turbines à vapeur des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de type *Rubis* et les turbo-alternateurs du système de propulsion développé pour les sous-marins conventionnels du type *Agosta* et *Scorpène*. De plus, GE/Thermodyn a également été sélectionné en 2007 par DCNS pour fournir les turboalternateurs et les turbines de propulsion de la nouvelle série de six SNA du type *Barracuda* de la Marine nationale (livraisons prévues entre 2016 et 2027).

D'autres turbines étaient produites par la branche énergie d'Alstom, dont le groupe a décidé de se séparer. Celle-ci équipait notamment certains navires de la marine de moteurs asynchrones (Alstom Power Conversion) de nouvelle génération et surtout

¹ Qu'il s'agisse de turbo-alternateurs ou de groupes turbo-réducteurs. Sur les bâtiments à propulsion nucléaire, ces composants mécaniques fournissent l'alimentation électrique à la propulsion et aux systèmes auxiliaires. Ils entraînent une ligne d'arbres qui s'achève par les hélices et leur puissance mécanique confère la vitesse nécessaire au bâtiment.

² Thermodyn - héritière de Creusot-Loire, Framatome et Schneider - fabrique des turbines à vapeur depuis 1905, avec une technologie Westinghouse. GE n'a fait que racheter cette entreprise sans modifier la technologie.

le porte-avions nucléaire Charles De Gaulle, dont elle a fourni les deux groupes turboréducteurs¹.

- En matière de surveillance de l'espace, nous cédon également la filiale d'Alstom Satellite Tracking Systems, qui fournit nos armées et qui contribue à l'efficacité de notre dissuasion nucléaire par la surveillance constante de l'activité et de la position des satellites alliés ou adverses.

Cette petite filiale² de la branche Energie du groupe, basée à Grenoble, comprenant 540 salariés, relève du domaine stratégique. En effet, elle est spécialisée dans les systèmes de repérage par satellite depuis près de 40 ans, activité héritée de sa filiale Neyrpic. Elle fournit notamment le Centre militaire d'observation par satellites³ (CMOS), installé sur la base de Creil - qui opère, entre autres, au profit de la Direction du renseignement militaire (DRM) -, mais également des entreprises stratégiques comme Thalès Alenia Space, Thalès Joint & Land Control, Ineo Defense Suez, Astrium, DCNS, France télécom, Eutelsat, Metracom, ainsi que de nombreux clients export. Cette filiale compte ainsi 900 systèmes installés dans plus de 70 pays.

En ce qui concerne ce véritable joyau technologique, il est indispensable de bien connaître les enjeux de ce secteur et la logique des entreprises américaines pour comprendre l'intérêt qu'elle revêt pour General Electric. Le contrôle de l'espace et notamment des données montantes et descendantes vers les satellites est un enjeu majeur pour les décennies à venir. Cela est stratégique non seulement pour la connaissance des moyens satellitaires adverses, mais aussi pour la protection de notre force de dissuasion. De plus, cela concerne aussi les drones, Google, les télécommunications, etc.

Certes, la France, n'est pas la seule à disposer de cette capacité. Toutefois, elle fait partie d'un club très fermé à maîtriser ces savoirs de pointe. Dans ce cas, le rachat par GE n'a pas pour but d'acquérir une technologie dont les Américains ne disposeraient pas, mais au contraire d'en priver un allié souvent rétif, dérangeant, et surtout un concurrent réel. La France sera désormais aveugle en la matière et nous n'aurons d'autre option que de nous ranger derrière la bannière américaine et d'adhérer à leur politique étrangère de plus en plus irresponsable et dangereuse pour la paix mondiale. Il n'est qu'à suivre l'évolution du Moyen-Orient depuis 2003 pour le mesurer.

Les conséquences en matière de sécurité énergétique

Sur le plan du nucléaire civil, Alstom était le fournisseur exclusif des centrales françaises. Nous devenons, par cette vente, totalement entre les mains de GE pour l'approvisionnement de nos centrales en turbines, en pièces de rechange, mais aussi en matière de développement de ces composantes essentielles pour le fonctionnement d'installations nucléaires. Le rachat de cette filiale critique remet directement en cause notre maîtrise intégrée de la construction d'une centrale - donc notre autonomie - et nous prive de débouchés export, car Alstom est l'un des leaders mondiaux en la matière.

¹ Chaque groupe turbo réducteur-condenseur 61SW comprend deux turbines (haute pression et basse pression) entraînant la ligne d'arbre par un réducteur à double réduction. Et les réacteurs nucléaires du Charles De Gaulle sont les mêmes que ceux des SNLE-NG.

² <http://www.satellite-tracking-systems.alstom.com>

³ Le CMOS utilise notamment 12 nouveaux systèmes de poursuite de satellite Neyrpic@4100.

Ainsi, contrairement aux affirmations du groupe, il existe à la fois des activités stratégiques (systèmes de repérage par satellite) et critiques (turbines pour les centrales nucléaires et la marine nationale¹) au sein d'Alstom Power.

Dans cette perspective, la perte de contrôle d'Alstom devient critique et c'est notre dépendance qui devient une faiblesse stratégique. Il est aussi irresponsable que coupable d'avoir cédé ces activités en en dissimulant les conséquences.

Vers une dépendance accrue

Ce constat amène plusieurs observations :

- La dépendance en matière militaire ou énergétique est toujours une faiblesse pour un Etat qui se targue de vouloir conduire une politique étrangère indépendante et de conserver son autonomie de décision. Or, dans le cas présent, elle concerne les deux secteurs. Nous allons surtout passer d'une dépendance partielle à une dépendance totale, dans les domaines militaire et civil.
- Lorsqu'une forme de dépendance à l'égard de fournisseurs étrangers est inévitable, les acteurs cherchent généralement à la réduire en diversifiant leurs sources d'approvisionnement afin de ne pas dépendre d'un seul fournisseur (cela s'appelle la gestion des risques). Or le rachat de la branche énergie d'Alstom nous rend à 100% dépendants de GE.

Cela signifiera à terme que nous ne serons plus maîtres de nos approvisionnements en pièces détachées pour les turbines de nos centrales comme de nos sous-marins et que les générations futures - s'il y en a - intégreront des composants étrangers que nos partenaires économiques pourront décider ou non de nous fournir.

Dès lors, en raison de notre incapacité à produire des turbines, les programmes nucléaires civil et militaire français deviendront dépendants des Etats-Unis, qui bien qu'étant nos alliés, sont souvent nos principaux concurrents. Cela sera donc une fragilisation majeure de ces programmes et un recul irrémédiable de notre indépendance nationale, surtout en cas de différend avec Washington, à l'image de celui que nous avons connu en 2003, au sujet de l'Irak. Nous allons ainsi nous mettre inconsidérément entre les mains d'un acteur réputé pour ne jamais hésiter à recourir à des pressions commerciales quant il le juge utile afin d'assurer son leadership politique et économique. L'actuelle crise ukrainienne vient d'ailleurs de donner l'exemple des moyens de pression dont usent les Etats-Unis : aucun satellite européen ne peut plus être mis sur orbite par un lanceur russe suite au veto de Washington, car ils intègrent tous des composants américains².

Il est actuellement prévu de prolonger de 20 à 40 ans la vie utile de nos centrales nucléaires. Avec la vente d'Alstom, comment le gouvernement pourra-t-il assurer notre approvisionnement en pièces détachées pour les quatre décennies à venir ? Quel accès aurons-nous au laboratoire d'analyse des technologies d'Alstom pour palier aux défaillances et améliorer le fonctionnement des centrales pendant cette durée ? Quels en seront le coût et les contraintes ?

¹ <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-vente-filiere-energie-alstom-met-en-peril-securite-nationale-eric-denece-1067469.html>

² Pour pouvoir lancer des satellites commerciaux contenant ne serait-ce qu'un seul composant d'origine américaine sur des fusées étrangères, il faut obtenir une autorisation ITAR (International Traffic in Arms) du département d'Etat américain. Or toute autorisation est désormais exclue pour les lanceurs russes, en vertu des sanctions décrétées dans le cadre de la crise ukrainienne. Comme la plupart des satellites sont fabriqués aux Etats-Unis ou contiennent des composants américains, cela confère à Washington le pouvoir de décider si et comment les autres pays peuvent participer au marché des lanceurs.

Concernant notre porte-avions et nos sous-marins, qu'en sera-t-il des pièces de rechange et des nécessaires améliorations constantes indispensables des turbines ? Les Etats-Unis pourront-ils influencer sur les missions d'engagement de nos SNA, voire de nos SNLE, étant donné que ceux-ci utiliseront des composants américains ?

Nous venons ainsi d'abandonner à la fois : notre souveraineté ; des savoir-faire technologiques essentiels que peu de pays au monde maîtrisent et que nous avons mis des années à construire ; une entreprise rentable qui dispose de débouchés commerciaux indéniables. Pour ceux qui considéreraient que « tout cela n'est pas très grave », il convient de préciser que désormais les priorités de R&D pour ces composants ne se feront plus selon les critères de la Marine Nationale ou d'EDF, mais selon les priorités de GE décidées outre-Atlantique.

L'impuissance et l'amateurisme de l'Etat

Face à l'offensive de la justice américaine et de GE, et à la réaction d'urgence d'Alstom dont les dirigeants voulaient échapper à toute poursuite, l'Etat français s'est trouvé à la fois dépassé et démuni. Il a été incapable de défendre ses intérêts nationaux.

Les failles de la législation française

En effet, dans ce type de situation, la législation française sur le contrôle des investissements étrangers – décret anti OPA¹ - ne couvre que le secteur de la Défense, contrairement aux Allemands, aux Britanniques et aux Américains qui ont des législations "spectre large". De plus ce dispositif ne concerne que les investissements mais pas les technologies, lesquelles ne font pas l'objet de dépôt de brevet. Or ce volet est essentiel dans le cas d'Alstom.

Le « décret Montebourg » du 14 mai 2014² élargit les secteurs d'activités dans lesquels les investissements étrangers seront soumis à autorisation du gouvernement français afin d'y inclure... l'énergie. L'objectif est évidemment de peser sur ce dossier industriel ultra-sensible.

Mais quelle est désormais la portée réelle de ce texte ? Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, comparait son décret à « *une arme de dissuasion* » favorisant le « *patriotisme économique* » en instaurant un « *contre-pouvoir face aux grandes sociétés toutes puissantes* ». La loi de 2005 protégeait déjà les entreprises liées à la sécurité et à la défense. Désormais, le transport, l'énergie, la santé, l'eau et les télécommunications sont inclus sous ce « bouclier » qui doit permettre d'empêcher certains rachats. Ce type de dispositif existe dans d'autres pays, mais les secteurs visés sont plus restreints. Aux Etats-Unis, notamment, les investissements touchant à la sécurité nationale et aux « infrastructures cruciales », ainsi que le secteur des télécoms sont soumis à veto. La Grande-Bretagne a choisi de protéger les secteurs des médias, de

¹ Publié fin 2005, après la tentative avortée de rachat de Danone par l'américain Pepsi, le décret anti OPA permet en théorie à l'Etat de bloquer toute opération menée par un investisseur étranger sur une entreprise intervenant dans un secteur « stratégique ». Le décret en définit une dizaine, mais de façon assez restrictive : défense, sécurité privée, biotechnologies, production d'antidotes, interception de communications, sécurité informatique et cryptologie, jeux d'argent, « technologies duales » pouvant être utilisées à des fins civiles et militaires.

² Décret n° 2014-479 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable.

la finance et de la sécurité. Le Canada, l'Allemagne, l'Espagne disposent aussi d'outils de protection.

L'illusoire présence de l'Etat dans le capital

Après de multiples marchandages, le gouvernement a obtenu de pouvoir entrer au capital d'Alstom à hauteur de 20 %. L'Etat s'est donné 20 mois à compter de la finalisation de l'opération avec GE, prévue au premier semestre 2015, pour devenir l'actionnaire principal d'Alstom en rachetant 20% du capital à Bouygues, qui en détient 29,4%, ou sur le marché.

La présence de l'Etat au capital devrait permettre de garantir la pérennité de l'alliance avec GE, et d'accompagner d'éventuelles augmentation de capital : *"S'il y a des augmentations de capital, nous pourrions être présents à un bon niveau pour suivre"* avait alors déclaré l'ex ministre Arnaud Montebourg.

A travers l'accord annoncé, le gouvernement français a déclaré avoir reçu de GE des garanties, tant pour l'approvisionnement en composants critiques pour le nucléaire qu'en ce qui concerne quant à la localisation des centres de décision dans l'hexagone. C'est bien évidemment une illusion totale, une erreur de lecture, une méconnaissance profonde des montages économique-juridiques et des pratiques américaines. Les 20% de participation d'Etat ne seront qu'une sorte subvention française à la politique de GE qui a eu moins à dépenser pour atteindre son but.

Mais plus grave encore, car en formelle contradiction avec le désir annoncé de rester acteur de l'ensemble de la filière nucléaire, les turbines vapeur *Arabelle*, développées grâce à la participation de l'Etat – via ses subsides, ses centres de recherche, ses ingénieurs, etc. - passent sous le contrôle complet de GE. Une situation à peine imaginable quelques mois plus tôt. C'est une condamnation à mort du nucléaire français, car les acheteurs s'adresseront directement aux Américains car ils seront les seuls décideurs. L'Etat a bien négocié une *Golden Share*, c'est-à-dire un droit de veto, mais elle ne sert à rien !

Un montage bâclé

Mais le plus bel exemple de l'incroyable amateurisme gouvernemental est l'affaire du rachat des actions de Bouygues par l'Etat.

Après l'étonnant avertissement du 21 janvier le groupe Bouygues, actionnaire majoritaire d'Alstom à hauteur de 29,4%, avait été obligé de déprécier – virtuellement - de 1,4 milliard la valeur de son portefeuille Alstom dans ses comptes¹. C'est ce coût de revient, autour de 35 euros par action, que Bouygues négociera avec GE pour donner son accord à la vente des activités Energie. Lors de ces discussions secrètes, le cours est maintenu aux alentours de 20 euros, à cause à la fois de l'avertissement du 21 janvier et de l'annonce du contentieux juridique américain. L'arrivée du sauveur GE, en proposant une belle plus-value, remonte donc le moral des actionnaires minoritaires.

Deux mois plus tard, pour éviter qu'Arnaud Montebourg ne claque la porte du Gouvernement avec fracas en racontant les dessous de cette affaire, François Hollande et Manuel Valls décident d'entrer au capital du nouvel Alstom centré sur le ferroviaire. Problème, l'Etat pour des raisons politique et financière ne peut se permettre d'offrir le même prix que GE, il souhaite acheter au prix du marché, soit 28 € l'action. Après un week-end de bras de fer en coulisses, comme cette solution n'était pas prévue donc pas préparée, l'Agence des Participations de l'Etat et le Groupe de BTP

¹ 3,7 milliards d'euros moins 500 millions d'euros de dividendes.

trouvent un très mauvais accord pour l'Etat et un très bon pour le propriétaire de TF1. Bouygues prête ses actions à l'Etat en attendant que ce dernier les lui rachète au prix fort, c'est-à-dire au prix offert par GE. Bouygues a gagné d'autant plus facilement que Bercy a oublié de négocier avec le patron de TF1 avant d'annoncer publiquement le rachat des actions par l'Etat...

Aussi, l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 3 juillet 2014, a mis l'Etat en garde sur les risques que représente cet accord, remettant en cause toute sa stratégie du dans le dossier Alstom. L'AMF considère en effet que l'accord constitutif d'une "action de concert" en violation avec les règles du droit boursier et donc que les deux parties, l'Etat et Bouygues s'exposent au risque de dépasser à deux le seuil de 30% du capital. Cela nécessiterait l'obligation de lancer une offre publique d'achat sur Alstom. Il faudrait donc que l'Etat ait la capacité d'acheter la valeur totale du Groupe et donc de déboursier autour de 10 milliards d'euros équivalant à la capitalisation boursière d'Alstom, plus une prime. Ce qu'il n'a évidemment pas les moyens de faire. Cette annonce de l'AMF n'est pas une surprise. Les spécialistes du dossier s'attendaient à ce retour de bâton, le droit boursier est strict. Pourquoi David Azema et l'Etat n'ont-ils rien vu venir ? Ce dossier a pourtant été suivi de près par François Hollande, en prime depuis avril 2014, le secrétaire général de l'Elysée n'est autre que Jean-Pierre Jouyet. Avant d'être conseiller du Président, ce dernier était le patron de l'Autorité des marchés financiers ! L'avis rendu par l'AMF est une fois de plus l'illustration que ce dossier a été bâclé, l'ensemble des acteurs concernés (Alstom, GE, gouvernement) souhaitant aboutir rapidement, car l'issue en était réglée d'avance.

L'absence d'un pilote dans l'avion

Tout au long de cette affaire, le gouvernement a brillé par ses déclarations intempestives, par son improvisation et par un manque cruel de vision industrielle.

Il est légitime de se demander si quelqu'un, dans l'appareil d'Etat, suit et étudie les rachats de nos fleurons industriels nationaux sous l'angle de la sécurité nationale. Ce devrait être là une mission du ministère de l'Economie et des Finances ou de celui de l'Industrie. Cela pourrait être aussi la tâche de la Délégation générale à l'Armement (DGA) du ministère de la Défense ou de la Délégation interministérielle à l'Intelligence économique (D2IE). Cela pourrait enfin être le rôle de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), puisque la protection du patrimoine scientifique et technologique national contre l'espionnage des Etats et entreprises étrangers relève de ses missions¹. Mais la polarisation de ce service sur la menace djihadiste l'a conduit à reléguer au second plan ses autres missions de sécurité nationale.

Le gouvernement français n'a pas été à la hauteur des enjeux dans la gestion de ce dossier. Mises à part les vaines rododromades d'Arnaud de Montebourg, rien n'a été fait. La réaction gouvernementale s'est produite à la dernière minute, dans l'impréparation la plus totale. Personne ne semble s'être sérieusement préoccupé de ce dossier, les parlementaires en ayant été quasiment absents, à l'exception notable de Daniel Fasquelle, député du Pas-de-Calais. L'accord conclu avec GE aboutit au démantèlement d'Alstom, rétréci au tiers de ses activités antérieures et au prix d'un montage financier rocambolesque et approximatif. La branche Energie d'Alstom a bien été vendue et notre autonomie militaire et énergétique est désormais remise en

¹ Décret n° 2014-445 du 30 avril 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de la sécurité intérieure, Article 2 alinéa d) : [elle] « concourt à la prévention et à la répression des actes portant atteinte au secret de la défense nationale ou à ceux portant atteinte au potentiel économique, industriel ou scientifique du pays ».

question. Il est donc paradoxal que le gouvernement crie victoire sur un dossier qu'il a magnifiquement négligé.

L'éclatante victoire de GE

A l'opposé des cafouillages français, General Electric a pu développer sa stratégie, et parvenir à ses fins, grâce à un grand professionnalisme, aux énormes moyens financiers déployés et à une efficace campagne médiatique et d'influence.

Ne croyons pas un instant que Jeffrey Immelt, son président, pensait l'emporter facilement. Pourtant, GE qui a eu tout ce qu'il voulait. Certes, Patrick Kron était acquis à la cause de GE, la vente était pour lui la meilleure solution pour se débarrasser des poursuites judiciaires, mais ce qui est incroyable, c'est que GE ait pu dérouler toute sa stratégie sans aucune opposition de la part de notre pays.

Le groupe américain acquiert la totalité des activités d'Alstom dans l'énergie, alors qu'elles représentaient plus des deux tiers du chiffre d'affaires du groupe français : 100 % des turbines à gaz, 100 % des turbines à vapeur hors nucléaire (sauf en France), 50 % des turbines à vapeur nucléaires (et hors nucléaires en France), 100 % de certaines énergies renouvelables (éolien terrestre, solaire, géothermie) et 50 % des autres énergies vertes (éolien en mer et hydroélectriques).

Le patron de GE n'a pas augmenté le montant du prix d'achat, il a seulement donné une *Golden Share* au gouvernement français et a consenti à quelques concessions qui ne l'engagent pas et ne lui coûtent rien : la promesse que la maintenance nucléaire et les centres de recherche et de décision resteront en France. De plus, les « co-entreprises » à 50/50 concernent des domaines dans lesquels le groupe américain n'était pas vraiment demandeur.

Le résultat de l'intervention calamiteuse du gouvernement français, c'est que le groupe américain paye moins cher pour cette prise de contrôle. 6,7 milliards d'euros d'apport net en cash, pour une facture brute nominale de 12,35 milliards. Que GE pouvait-il demander de mieux ?

CONCLUSION : La trahison des « élites »

Derrière un discours circonstancié sur l'inéluctabilité de la mondialisation, nos élites sont en train de vendre nos joyaux industriels à l'étranger, motivées par la satisfaction d'intérêts personnels ou la dissimulation d'erreurs stratégiques, n'hésitant pas à sacrifier notre indépendance militaire et nucléaire sous de faux prétextes. Elles semblent ne plus croire à la nécessité d'une industrie française, et ne se considèrent plus comme solidaires avec leurs concitoyens. De tels comportements ne s'observent nulle part ailleurs en Europe.

Rappelons que dès l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 2012, Patrick Kron avait commencé à préparer le déménagement du siège d'Alstom à Singapour afin de s'affranchir de la fiscalité française et de s'installer dans un pays n'ayant pas d'accord d'extradition avec la France. Par ailleurs, la campagne de communication lancée par GE en France au printemps 2014 pose la question des agences médias françaises y ayant collaboré à des fins mercantiles.

Ce phénomène se trouve amplifié par l'incompétence ou la compromission d'une partie des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires. Dans ce dossier, le gouvernement n'a pas été à la hauteur des enjeux. Rien n'a été fait. Pire, certains, dans la haute administration¹ ont torpillé dès le départ la solution d'un rachat d'Alstom par la France. Cette option a donc à peine été étudiée. 139 hauts fonctionnaires de Bercy ont eu le culot – faute d'autres arguments valables – de justifier cette décision au nom de « *l'intégration silencieuse des discours du Front national dans la politique économique de la France* ». Affligeant. Défendre les intérêts nationaux, c'est aujourd'hui être du Front national² !

De plus, il convient de signaler l'irresponsable passivité des parlementaires sur ce dossier, qui n'ont jamais mesuré l'ampleur des enjeux en cours et ont laissé le gouvernement cafouiller à sa guise. En particulier, pourquoi Jean-Pierre Chevènement, dans un premier temps fortement opposé au démantèlement d'Alstom, a-t-il aussi rapidement changé d'avis ? Serait-ce à cause de sa circonscription de Belfort où GE et Alstom sont les premiers employeurs³ ?

¹ Le collectif 139 de Bercy, « La xénophobie économique n'est pas l'avenir de la France », *Les Echos*, 13 juin 2014.

² Cet article semble avoir été « commandé » par un ministre pour appuyer le gouvernement dans sa politique de non intervention dans le dossier Alstom.

³ Il est à ce titre intéressant de comparer ce texte du 1^{er} mai 2014 (<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2014/05/01/25002-20140501ARTFIG00184-chevenement-compare-la-direction-d-alstom-a-l-armee-francaise-battue-en-1940.php>) avec cet autre paru le 16 mai 2014 (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/05/16/97002-20140516FILWWW00311-ge-et-alstom-seraient-complementaires.php>).

Enfin, il convient de ne pas oublier le silence assourdissant des syndicats, que l'on n'a pas entendus dans cette affaire. Comment la CGT, d'habitude plus réactive, a-t-elle pu rester aussi silencieuse sur ce dossier et pendant autant de temps ? En effet, rappelons que le 4 novembre 2014, au terme de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel, le conseil d'administration d'Alstom a autorisé, à l'unanimité, la signature d'un accord avec General Electric pour la cession des activités Energie. Ainsi que l'a déclaré lui-même Patrick Kron, « *les partenaires sociaux ont émis un avis favorable ce qui n'est pas très fréquent dans ce type d'opérations*¹ ».

Ce sont là autant de signes inquiétants d'une démission collective. Entre la trahison des élites, l'amateurisme dont a fait preuve le gouvernement dans ce dossier, l'abandon par la France de son indépendance et sa souveraineté nationales et les multiples affaires, la cession des activités énergie d'Alstom est un véritable scandale d'Etat.

L'affaire Alstom révèle par ailleurs l'incompréhension de la compétition économique des dirigeants politiques français. Elle est à rapprocher d'autres offensives que les Etats-Unis ont déclenché contre nous, profitant de notre faiblesse politique du moment à cause d'un président impopulaire et passif : remise en cause par Washington de la vente de navires *Mistral* à la Russie et le racket dont a été victime BNP/Paribas. C'est pourquoi il est temps de sortir de l'aveuglement dans lequel nous baignons : nous ne sommes plus amis avec les Etats-Unis, tout au plus alliés... La guerre économique est depuis longtemps déclarée et il est affligeant que nous ne rendions pas les coups !

Leslie Varenne et Eric Denécé
Décembre 2014

¹ *France Inter*, 20 décembre 2014.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

► **Leslie Varenne** est journaliste d'investigation indépendante. Elle a collaboré avec de nombreux journaux et magazines et est l'auteure de plusieurs livres d'investigation, notamment :

- *L'histoire secrète d'EADS ou le syndrome d'Icare*, (Hugo Doc, 2008), livre traitant des problèmes de l'industrie de l'armement et de l'aéronautique ;
- *Abobo la guerre. Côte d'Ivoire terrain de jeu de la France et de l'ONU* (Mille et Une nuits, 2012), dans lequel Leslie Varenne analyse les raisons de la crise ivoirienne et dévoile la manière dont s'est déroulée la guerre de 2011 qui a conduit Alassane Ouattara au pouvoir.

► Ancien analyste du renseignement et ancien cadre de l'industrie de défense, **Eric Denécé** est docteur en science politique et directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R). Il enseigne ou a enseigné les questions de renseignement et d'intelligence économique à l'université Montesquieu-Bordeaux IV, au Collège interarmées de Défense, à l'ENA, à l'Université Notre-Dame (Beyrouth), ainsi que dans de nombreux autres établissements universitaires et professionnels. Il est l'auteur de plus de vingt ouvrages consacrés au renseignement ou à l'intelligence économique, parmi lesquels :

- *Les services secrets français sont ils nuls ?* (Ellipses, 2012),
- *L'autre guerre des Etats-Unis. Economie : les secrets d'une machine de conquête* (en collaboration avec Claude Revel, Robert Laffont, 2005),
- *Les secrets de la guerre économique*, (en collaboration avec Ali Laïdi, Seuil, 2004).

PRÉSENTATION DU

Fondé en 2000, le CENTRE FRANÇAIS DE RECHERCHE SUR LE RENSEIGNEMENT (CF2R) est un *Think Tank* indépendant, régi par loi de 1901, spécialisé sur l'étude du renseignement et de la sécurité internationale. Il a pour objectifs :

- *le développement de la recherche académique et des publications consacrées au renseignement et à la sécurité internationale,*
- *l'apport d'expertise au profit des parties prenantes aux politiques publiques* (décideurs, administration, parlementaires, médias, etc.),
- *la démystification du renseignement et l'explication de son rôle auprès du grand public.*

➤ ORGANISATION

Le CENTRE FRANÇAIS DE RECHERCHE SUR LE RENSEIGNEMENT (CF2R) est organisé en trois pôles spécialisés, regroupant une quinzaine de chercheurs :

- **Histoire du renseignement**, qui étudie les activités de renseignement à travers l'histoire ;
- **Politiques du renseignement**, qui analyse le fonctionnement du renseignement moderne ;
- **Nouvelles menaces et nouveaux risques**, qui a pour objet l'identification et le suivi des sujets d'intérêt des services de renseignement et de sécurité ;

➤ ACTIVITES

Autour de ces thèmes, le CF2R développe :

- . des activités de recherche et l'encadrement de thèses. Chaque année, le CF2R décerne deux prix universitaires qui récompensent les meilleurs travaux académiques francophones consacrés au renseignement :
 - le "Prix Jeune chercheur" prime un mémoire de mastère,
 - le "Prix universitaire" récompense une thèse de doctorat ;
- . des enseignements spécialisés, notamment un diplôme d'études supérieures « Management des agences de renseignement et de sécurité »,
- . des colloques et des dîners-débats,
- . des échanges et des partenariats avec des centres de recherches français et étrangers,
- . des activités de veille et d'analyse,

- . des missions de conseil, d'étude et de formation au profit d'entreprises, de clients gouvernementaux, d'institutions internationales ou d'organisations non gouvernementales,
- . des actions de sensibilisation à l'intention de la presse, des parlementaires, des universités et des décideurs politiques et économiques,
- . des missions d'évaluation des conflits internationaux,
- . des publications, pour l'information du grand public.

Le CF2R met son expertise à la disposition des journalistes, scénaristes, romanciers, éditeurs et traducteurs pour les aider dans leur approche du renseignement (assistance pour conception de documentaires, conseil pour scénarios de films).

Enfin le CF2R développe un partenariat avec le projet SPYLAND, parc d'attractions consacré au monde du renseignement qui ouvrira ses portes en France en 2015.

➔ PUBLICATIONS

Les publications du CF2R comprennent :

- . des rapports de recherche, des bulletins de renseignement, des notes d'actualité, d'histoire ou de réflexion rédigés régulièrement par ses experts et disponibles sur son site internet,
- . le bulletin électronique hebdomadaire *Renseignor*, qui offre une synthèse de l'écoute des programmes radiophoniques étrangers en langue française,
- . le bulletin électronique mensuel *I-Sources*, qui recense l'ensemble des publications internationales récentes consacrées au renseignement,
- . la revue quadrimestrielle *Renseignement et opérations spéciales* (180 pages, éditions L'Harmattan),
- . la lettre mensuelle *Intelligence et Stratégie*, qui décrypte le dessous des cartes de la géopolitique mondiale et des grands enjeux internationaux,
- . plusieurs collections consacrées au renseignement (« Poche espionnage » chez Ouest France, « CF2R » chez Ellipses, « Culture du renseignement » chez L'Harmattan), ainsi que divers ouvrages individuels et collectifs.

Depuis sa création, le CF2R a réalisé un travail considérable pour une meilleure connaissance du renseignement en France et dans le monde francophone. Il a publié plus de 80 livres, 60 rapports de recherche, 300 articles, 350 notes d'analyse et 700 bulletins d'écoute radio. Le Centre a créé quatre revues ou lettres électroniques et a organisé 40 dîners-débats et une dizaine de colloques. Ses chercheurs ont donné plus de 150 conférences, animé de nombreux séminaires et ont accordé plus de 2 000 interviews dans les médias (TV, radio, presse écrite).

LES RAPPORTS DE RECHERCHE DU

Les Rapports de recherche (RR) publiés par le Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R) sont des travaux de recherche approfondis menés par un ou plusieurs de ses chercheurs, afin d'apporter des éléments d'information nouveaux sur un sujet d'actualité. Ces rapports sont téléchargeables sur le site www.cf2r.org

► Dr Farhan Zahid, ***Operation Cyclone and its consequences***, Rapport de recherche n°12 (en anglais), août 2014.

► Dr Farhan Zahid and Haider Sultan, ***The US Objectives in GWOT and their Effects on AfPak Theater***, Rapport de recherche n°11 (en anglais), juillet 2014.

► Dr Farhan Zahid, ***Islamist Radicalization in South Asia. Origins, Ideologies and Significance of Radical Islamist Violent Non-State Actors***, Rapport de recherche n°10 (en anglais), mai 2014.

► Gérald Arboit, ***Le renseignement, dimension manquante de l'histoire contemporaine de la France***, Rapport de recherche n°9, mars 2013.

► Sous la direction d'Eric Denécé, ***Syrie : une libanisation fabriquée. Compte-rendu de mission d'évaluation auprès des protagonistes de la crise syrienne***, Centre international de recherche et d'études sur le terrorisme et d'aide aux victimes du terrorisme (CIRET-AVT) et Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), Paris, janvier 2012 (traduit en anglais et en arabe).

► Yves Bonnet, ***Iran : l'oublié du printemps***, Centre international de recherche et d'études sur le terrorisme et d'aide aux victimes du terrorisme (CIRET-AVT) et Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), Paris, Décembre 2011.

► Sous la direction d'Eric Denécé (CF2R) et d'Yves Bonnet (CIRET-AVT), ***Libye : un avenir incertain, Compte-rendu de mission d'évaluation auprès des belligérants libyens***, Centre international de recherche et d'études sur le terrorisme et d'aide aux victimes du terrorisme (CIRET-AVT) et Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), Paris, avril 2011 (traduit en anglais, en italien et en allemand).

► Eric Denécé & Gérald Arboit, ***Les études sur le renseignement en France***, Rapport de recherche n°8, novembre 2009.

► Eric Denécé & Valéry Gaudin, ***Sous-traitance et externalisation : quels risques pour les établissements financiers et les entreprises de services et de conseil ?***, Paris, mai 2009.

- ▶ Nathalie Cettina, *Communication et gestion du risque terroriste*, Rapport de recherche n°7, mars 2009.
- ▶ Philippe Botto, *Noukhaev et le nationalisme tchéchène*, Rapport de recherche n°6, septembre 2008.
- ▶ Alain Rodier, *La menace iranienne*, Rapport de recherche n°5, janvier 2007.
- ▶ Nathalie Cettina, *Spécificités de la gestion organisationnelle de la lutte antiterroriste en Corse*, Rapport de recherche n°4, mars 2006.
- ▶ Général Alain Lamballe, *Terrorism in South Asia*, Rapport de recherche n°3, novembre 2005.
- ▶ Michel Nesterenko, *Project for a New American Century : la politique des néoconservateurs derrière la guerre contre la terreur*, Rapport de recherche n°2, octobre 2005.
- ▶ Eric Denécé, *Le développement de l'islam fondamentaliste en France : conséquences sécuritaires, économiques et sociales*, Rapport de recherche n°1, septembre 2005.

